

GRATUIT



TOGO emergent

MAGAZINE MENSUEL D'INFORMATION N°013



Focus

ASSURANCE

MALADIE UNIVERSELLE

Immersion

ZOOM SUR CERTAINS SITES
TOURISTIQUES DU TOGO

TOUT COMPRENDRE
SUR CE SYSTÈME QUI
FAIT RÊVER DÉJÀ LES
TOGOLAIS



Koutammakou



Château Viale

EDITORIAL

BON À SAVOIR

TECH

INTERVIEW

2024 : ÇA DÉMARRE BIEN !

DE LA JANVIOSE À LA SÉRÉNITÉ : COMMENT
ABORDER LE PREMIER MOIS DE L'ANNÉE SANS
STRESS ?

GOOGLE DEVELOPER GROUP (GDG)/DEVFEST
2023 : LOMÉ A ÉTÉ PLONGÉE AU CŒUR DE L'IA ET
DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

AGBETIAFA KOFFIVI : « NOTRE ASSURANCE
MALADIE DIGITALISÉE PLACE LE POUVOIR DE
LA SANTÉ ENTRE LES MAINS DES INDIVIDUS »



EN DIFFUSION SUR LES CHÂÎNES NEW WORLD TV



AFRICA CUP OF NATIONS CÔTE D'IVOIRE 23



NW SPORT 1 : **ANGLAIS**



NW SPORT 2 : **WOLOF**



NW SPORT 3 : **HAOUSSA**



NW SPORT 4 : **BAMBARA**



NW SPORT 5 : **EWÉ**



NW SPORT 6 : **LINGALA**



NW SPORT 7 : **SWAHILI**



NW MAGAZINE : **FRANÇAIS**



00228 9223 6262 / 9924 6669

[f](#) [i](#) [X](#) [in](#) @NEWWORLDTV

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 4

2024 : ÇA DÉMARRE BIEN !

FOCUS 6

ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE :
TOUT COMPRENDRE SUR CE SYSTÈME
QUI FAIT RÊVER DÉJÀ LES TOGOLAIS

INTERVIEW 14

AGBETIAFA KOFFIVI : « NOTRE ASSURANCE
MALADIE DIGITALISÉE PLACE LE POUVOIR DE LA
SANTÉ ENTRE LES MAINS DES INDIVIDUS »

POLITIQUE 20

2024 OU LA FIN DE LA
LÉTHARGIE POLITIQUE AU TOGO

FINANCES 25

BUDGET 2024 AU TOGO :
UN CAP VERS LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE

ÉCONOMIE 29

BUDGET 2024 :
PLUS DE 2 000 MILLIARDS CFA
POUR BOOSTER L'ÉCONOMIE

35 SOCIÉTÉ

INCENDIE DU MARCHÉ D'AGOÈ ASSIYÉYÉ :
DES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

POLYGAMIE OU MONOGAMIE :
HOMME ET FEMME, CHACUN POSE SES CONDITIONS

47 SHOW BIZ

LA SCÈNE MUSICALE AU TOGO :
QUELQUES FAITS MARQUANTS DE 2023

KING MAZ : LA VOIX DE L'ESPOIR GOSPEL

50 BON À SAVOIR

DE LA JANVIOSE À LA SÉRÉNITÉ : COMMENT
ABORDER LE PREMIER MOIS DE L'ANNÉE SANS
STRESS ?

53 PORTRAIT

TOSSA YAO NICOLAS (TYN), L'HOMME
D'AFFAIRES ET MARI LE PLUS CÉLÈBRE DU TOGO

59 TECH

GOOGLE DEVELOPER GROUP (GDG)/DEVFEST 2023 :
LOMÉ A ÉTÉ PLONGÉE AU CŒUR DE L'IA ET DE
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

62 IMMERSION

ZOOM SUR CERTAINS SITES TOURISTIQUES DU
TOGO

EDITORIAL



Les Togolais démarrent cette nouvelle année avec la concrétisation des vœux de bonne santé. Ah oui, l'assurance maladie universelle est, dès ce janvier, effective. Elle a été annoncée après le dernier remaniement ministériel qui a confié cette mission à Monsieur Jean Marie Koffi Ewonoulé TESSI, Ministre de l'Accès Universel aux Soins.

L'Assurance Maladie Universelle, c'est une décision importante du président Faure Gnassingbé pour le Togo. Elle vise à garantir à tous les citoyens togolais un accès universel aux soins de santé. Si cela constitue un gros défi pour l'exécutif en termes de mobilisation de ressources financières nécessaires, elle va permettre de soulager une bonne partie des populations.

Nous nous rappelons des témoignages impressionnants des femmes voire des familles bénéficiaires du programme Wezou. L'AMU va résoudre drastiquement le gros souci de financement des soins

médicaux essentiellement auprès des personnes vulnérables.

Cependant, comme souligné en amont, l'Assurance Maladie Universelle reste un gigantesque challenge pour Faure Gnassingbé et son équipe gouvernementale. En dehors de la mobilisation financière, elle va mettre à rude épreuve les infrastructures sanitaires, surtout dans les milieux reculés. Fort heureusement, les dispositions sont entrain d'être prises pour relever ce défi important. Top !

L'année 2024 rime également avec les élections : législatives et régionales. En effet, quelques mois avant la fin de l'année 2023, les voix politiques s'élèvent pour réclamer l'organisation, surtout, des législatives à date échue. Ainsi, elles sont prévues pour ce premier trimestre, donc au plus tard le 31 mars. Cette programmation annoncée par le gouvernement relance les hostilités politico-électorales au Togo. Déjà la grosse polémique qui retient les

attentions est la problématique du découpage électoral, pour lequel l'opposition demande une révision. Les discussions au sein du Cadre Permanent de Concentration (CPC) ont heureusement abouti à une solution proposée par la classe politique et adoptée par l'Assemblée nationale à savoir l'augmentation du nombre de députés de 91 à 113. Une manière d'adapter le code électoral à l'évolution démographique, explique-t-on.

Aussi, les enjeux sécuritaires au Nord du Togo ne sont pas à ignorer pendant l'organisation de ce double scrutin. Grâce à la vaillance de nos forces de défense et de sécurité, nous notons, depuis quelques mois et avec grand intérêt, une forme de maîtrise de la situation. Elles sont à féliciter pour leur engagement et détermination pour la protection du territoire.

L'année 2024 se profile donc comme une année avec des particularités. Heureuse année à tous !!!



Directeur de publication :

Donis AYIVI

Rédaction :

Tony Ametepe

Essosimna ASSALIH

Stan AZIATO

Aboubakar AOUDOU

Steven Edoé Wilson

Imprimerie :

SigmaPrint

Conception :

Lomegraph

Contact :

+228 92 56 36 36

E-mail :

contact@lomegraph.tg

Tirage :

500 Exemplaires

Adresse :

Agoe, Anome

Lomé - Togo

FOCUS

Assurance Maladie Universelle : Tout comprendre sur ce système qui fait rêver déjà les Togolais

Au Togo, l'Assurance Maladie devient Universelle en cette année 2024. Décidée en conseil des ministres le mercredi 4 octobre 2023, l'annonce prend corps dès ce mois de janvier. L'ambition pour le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, est d'assurer une prise en charge sanitaire efficace et efficiente de toute la population togolaise. De l'Assurance Maladie à l'Assurance Maladie Universelle, le système a eu à faire ses preuves.

« La prise de ce décret permet d'assurer un accès équitable aux soins de santé essentiels aux différentes couches de la population à travers l'assurance maladie universelle », pouvait-on lire dans le communiqué du gouvernement sanctionnant le conseil des ministres du 4 octobre 2023.

C'est donc ce décret qui rend désormais universelle l'Assurance maladie. Le système a démarré concrètement en février 2011 à travers la loi N°2011-003 et est exécuté par l'Institut National d'Assurance maladie (INAM). Il découle de la constitution togolaise et des engagements 85 et 87 du protocole d'accords du dialogue social de 2006.



INAM élargi à l'AMU

Au Togo, l'assurance maladie était jusque-là, l'affaire de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM). Il est, en effet, un établissement public jouissant de la personnalité juridique et d'une autonomie de gestion administrative et financière. Après son lancement officiel le 05 septembre 2011, l'INAM a démarré ses prestations le 1er mars 2012 sur toute l'étendue du territoire national. Sa mission essentielle est d'assurer la gestion du fonds d'assurance maladie, d'immatriculer et de tenir à jour les registres d'immatriculation des assurés, de signer les conventions de prestations de soins de santé avec les centres de soins en faveur de ses assurés, de veiller à la qualité des prestations couvertes par le régime d'assurance.

Plus du 1/3 de la population togolaise bénéficie déjà de multiples programmes de gratuité à savoir la subvention de la césarienne, School Assur, programme Wezou et les programmes de gratuité de lutte contre le paludisme, le VIH Sida, la tuberculose selon le ministre de la santé, Professeur Moustapha Mijiyawa.

Et donc, l'objectif du chef de l'État, dit-il, est que toutes ces entités se fondent maintenant dans un même creusé pour être accessible à la totalité de la population. Ceci, pour répondre à un souci fondamental d'équité de justice qui pourrait garantir la paix sociale.

AMU, que doit-on attendre de ce système ?

Le Ministre de l'Accès Universel aux soins, Jean Marie Koffi Ewonoulé TESSI définit l'Assurance Maladie Universelle comme « un dispositif qui permet de pouvoir aller se soigner sans s'effondrer sur le poids du coût financier que représentent les soins ». Cela voudrait dire, ajoute-t-il « que quelqu'un s'est engagé à payer en amont, c'est le mécanisme général de l'assurance ».

Relativement au caractère universel, renseigne le ministre TESSI, « ... nous irons quand même dans la progressivité. Ce n'est pas dès le

1er janvier que tout le monde sera couvert et donc, lorsque le système sera complètement assis, qu'il y ait plus aucun togolais qui ne soit pas dans le dispositif ».

L'assurance maladie repose essentiellement sur trois principes fondamentaux qui sont le paiement préalable, le partage ou la mutualisation des risques et la notion de garantie. Le paiement préalable est le principe par lequel l'assujetti (assuré) cotise ou verse sa prime à l'organisme assureur avant la survenue du risque.



AMU, que doit-on attendre de ce système ?

Au moment où son opérationnalisation rentrait dans l'effectivité et ce, jusqu'en décembre 2023, l'Assurance Maladie ne profitait qu'aux agents publics et assimilés. Entre temps, il a été élargi au monde de la presse grâce à la signature d'un contrat entre le Syndicat National des Journalistes Indépendants du Togo (Synjit) et l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM).

Le nouveau format de l'AMU prendra en compte cette fois ci, en plus des fonctionnaires et des retraités de la

fonction publique, tous les salariés même du privé. Aussi, les travailleurs indépendants, du secteur informel, les artisans, les professions libérales, les ministères du culte, les acteurs du monde agricole seront assurés.

Outre toutes ces catégories de personnes, le gouvernement évoque un troisième groupe. « Il y en a qui ne travaillent pas, eux aussi dans un 3ème groupe, seront assurés au titre de ce que nous appelons les vulnérables. Nos concitoyens qui ne

sont plus en activité, qui n'ont plus de revenus et donc ne peuvent pas soutenir les cotisations au même titre que les salariés », a expliqué le ministre TESSI.

Il a également rassuré que « Personne ne sera sur le carreau. Un mécanisme spécial est trouvé pour que ce troisième groupe puisse être enregistré et les fonds spéciaux soutiendront le financement de ceux-là avec leur contribution symbolique ».





Les avantages...

Le système d'assurance maladie offre plusieurs avantages. Il s'agit, entre autres de l'élimination ou la réduction des risques financiers liés à la maladie. Aussi, elle permet d'éviter aux individus de se ruiner ou de s'endetter en cas de maladie, de retarder le recours aux soins ou d'abandonner un traitement par manque d'argent. Elle rend solvable la demande de soins, améliore la fréquentation des formations sanitaires, stabilise le financement des formations sanitaires et permet un dialogue entre les usagers et les structures de soins.

Techniquement, « l'AMU nous apporte un groupe fictif à l'échelle nationale de sorte qu'à partir de ce système, vous ne demanderez pas une assurance maladie à titre personnel et individuel et on va vous renvoyer. Les assureurs du système, l'INAM et la Caisse Nationale, vont regarder plutôt le groupe que nous constituons, l'ensemble des 8 millions de Togolais et sur cette base, les autres payent pour vous. C'est d'ailleurs pour ça que le niveau de cotisation est là où il est », a indiqué

le ministre TESSI.

« Comme c'est par proportion, celui qui a un revenu élevé, il aura le sentiment que ça lui coûte très cher mais ça c'est la pointe de la pyramide. Quand on va vers le bas de la pyramide, on comprend que le système fait beaucoup d'efforts parce qu'il y en aura qui vont payer 2000 F CFA par mois quand on applique les 10 % ou les 5 % sur leurs revenus. Cela fera 12000 francs CFA l'année mais tout ça là c'est le même niveau de prestation que le système offre ».

Pour le Ministre Gilbert BAWARA, l'avantage de l'AMU, n'est pas seulement une question individuelle mais plutôt changera tout le système national de santé.

« L'AMU n'est pas seulement une question individuelle mais c'est tout le système de santé que nous allons moderniser en luttant contre les faux médicaments parce que vous ne pouvez aller prendre votre médicament qu'auprès d'une pharmacie qui est agréée et qui

est en règle. Vous ne pouvez aller vous faire soigner qu'auprès d'un prestataire de soins et de services de santé qui a signé une convention avec la Caisse nationale de sécurité sociale ou l'INAM ».

Comprenez donc que « vous ne risquez pas en cherchant à améliorer votre santé, éventuellement d'attraper d'autres maladies parce que vous êtes allés dans une rue faute de moyens. Avec tous ces avantages et même la possibilité pour les pouvoirs publics et le secteur privé d'investir davantage dans le développement du système de santé, je crois que c'est le pays qui gagne » et il faut s'en réjouir avec le ministre. « Nous allons avoir à la fois une population y compris des travailleurs qu'ils soient dans le secteur de l'agriculture de l'artisanat, qui sont en bonne santé et donc qui sont plus productifs et qui contribuent à l'économie et au développement du pays. Voilà autant d'avantages et d'atouts qui doivent malgré nous encourager à adhérer et à soutenir l'assurance maladie », a conclu le ministre BAWARA.

Les contours des cotisations

La concrétisation de l'AMU passe par la cotisation de tous. Et concrètement, il est prévu pour les fonctionnaires et assimilés et pour les salariés du secteur privé formel, un taux de cotisation global de 10 %.

10% à raison de 5 supportés par l'employeur lorsque vous êtes fonctionnaire; dans ce cas c'est l'État qui les prend en charge, et vous les 5 restants. Si vous êtes dans le secteur privé, l'employeur supporte 5% et vous, les 5 autres, a expliqué le ministre. Pour ce qui concerne les retraités des secteurs public et privé, la cotisation est équivalente à 5 % de leur pension.

« ...Pour les autres catégories, que ce soit les travailleurs indépendants, ceux qui sont dans le secteur de l'agriculture, l'artisanat que ce soit les ministères du culte, il y aura le dialogue à la fois pour bien expliquer la pertinence et le sens de l'assurance maladie mais aussi pour convenir avec eux du panier de soins et du taux ou des montants forfaitaires de cotisation qu'ils doivent apporter à l'assurance maladie ainsi que sur les modalités de leur incorporation et les modalités de recouvrement de leur cotisation ou de leur montant de cotisation », a nuancé le ministre de la fonction publique, Gilbert BAWARA.



L'AMU, l'avis des citoyens

L'initiative est bien accueillie par la population. Au sein de l'opinion, on note l'impatience des citoyens à y adhérer.

« Personnellement, je pense que c'est une bonne chose. Elle va permettre à tout le monde d'avoir accès au service de santé en cas de maladie et va permettre aussi de soulager un peu la population. C'est vrai qu'il y a beaucoup de personnes qui n'étaient pas bénéficiaires d'assurance maladie et c'est difficile pour eux de bénéficier de prise en charge en cas de maladie. Beaucoup de personnes vivent cela, je pense que l'AMU représente une solution et soulagera les personnes », a confié Monsieur Esso, professeur d'Histoire-Géographie à Kara.

Même son de cloche chez Monsieur Koudjo, soudeur à Lomé « L'initiative, elle est louable parce qu'assurer la santé de toute la population, on ne peut pas dire que c'est une mauvaise chose en soi. C'est la meilleure

des décisions que le président a eu à prendre pour l'avenir de cette population ».

Madame Essi, vendeuse de bouillie, pousse un ouf de soulagement : « Je remercie le chef de l'État pour tout ce qu'il nous a fait. Concernant l'assurance maladie universelle, nous dépensons l'argent quand on est malade et on va à l'hôpital. Mais on voit les gens amener les documents INAM et payer les produits et les factures à coût réduit. Si on dit que maintenant nous aussi nous pouvons bénéficier de cela, nous ne pouvons que remercier le gouvernement. Moi je suis déjà très contente ».

« Ça me réduit les dépenses. J'arrive à acheter les médicaments, surtout nous qui avons les maladies pathologiques. L'assurance INAM m'a permis de prendre les produits dont j'ai besoin. Grâce à mon assurance INAM, j'arrive à avoir les médicaments qu'il me faut », a

laissé entendre une retraitée, déjà bénéficiaire de l'Assurance INAM.

A l'Université de Lomé, Mlle Aline adule l'initiative. « J'ai déjà entendu parler de l'Assurance maladie universelle grâce aux réseaux sociaux. Le togolais lambda que nous sommes, nous pouvons désormais aller dans des hôpitaux, nous faire soigner pas gratuitement mais à un coût réduit. Moi en tant qu'étudiante, je n'ai pas beaucoup de moyens de me faire soigner et donc l'AMU va beaucoup m'aider ».

De son côté, Monsieur Senyo, conducteur de taxi à Lomé trouve la décision « ...louable et salutare. Moi personnellement, ce que j'aimerais plus dans les jours à venir pour que cette initiative soit bien exploitée, c'est que la population soit mieux informée. Si la population est mieux informée je pense que ça serait une chose qu'elle doit féliciter ».



Où souscrire à l'AMU ?

D'après le ministre Mijiyawa, dans une émission spéciale de la TVT consacrée à l'AMU en décembre 2023. Il s'agira d'aller dans des centres de soins agréés vis-à-vis du programme. Il s'agit des entités publiques, les entités confessionnelles, les entités privées qui auront réuni les critères et qui auront été agréés.

« Quand vous prenez les entités publiques, c'est toute la pyramide sanitaire publique, c'est-à-dire les dispensaires, les hôpitaux de préfecture. Au niveau intermédiaire, vous avez les hôpitaux régionaux. Vous avez au niveau supérieur les CHU et à chaque fois, il y a des entités confessionnelles, des entités privées qui auront été retenues du fait que ces entités répondent à des critères. Vous allez donc vous rendre compte que c'est schématiquement les mêmes entités qui répondaient aux préoccupations lorsqu'on avait mis en place l'Institut national d'assurance-maladie», a expliqué le ministre.

Il faut aussi relever qu' « au niveau de toutes ces entités, le chef de l'État nous a demandé de faire un très bon maillage et de voir les entités qui réunissent d'emblée les critères et celles qui méritent d'être renforcées. Tout un programme est établi dans ce sens-là pour que de façon progressive, l'ensemble de toutes les entités réponde aux normes parce que dès que vous parlez de l'Assurance Maladie, ça ne peut être

efficace que si l'offre de soins est au rendez-vous. Et ça, c'est l'une des préoccupations majeures du chef de l'État ».

Selon lui, c'est ce qui permet de garantir la réussite du projet et dit-il, « c'est ce qui fait que vous pouvez constater aussi que dans ces entités-là, il y a un certain nombre



de renforcements qui sont en cours, notamment des dispensaires qui sont actuellement en construction, des dispensaires et d'autres qui sont en train d'être réhabilités. Vous avez aussi des hôpitaux qu'on est en train d'équiper».

Dans ce même sens, le Professeur Mijiyawa a également précisé que pour ce qui est des hôpitaux, il y a les travaux de réhabilitation d'extension et d'équipement concernant le CHU Campus et le CHU Kara. Ces travaux, signale-t-il, vont commencer incessamment dans les semaines qui viennent.

Dans le cadre de la réussite de ce projet, le CHU Sylvanus Olympio a d'ailleurs été doté d'un scanner, qui depuis 6 mois marche à merveille.

Donc c'est tout un système qui est en train d'être mis en place pour que l'offre de soins soit au rendez-vous parce que l'effectivité de l'Assurance Maladie Universelle est étroitement liée à la qualité de l'offre de soins.

Pour ce qui concerne les ressources humaines, l'exécutif mise sur la bonne formation des agents.

« Actuellement nous avons à peu près 1200 agents qui sortent de nos facultés et écoles de sciences médicales et paramédicales. Ça c'est côté formation et vous avez dans chacune de nos régions une école paramédicale, ça c'est en amont. En aval, vous avez le recrutement et il faut rappeler que le secteur de la santé est avec celui de l'éducation les deux secteurs qui bénéficient le plus souvent de concours de recrutement d'agents. En moyenne un concours tous les 2 ans. Et chaque concours permet le recrutement d'un peu plus d'un millier d'agents. Donc c'est la dynamique dans laquelle nous sommes », affirme le ministre de la Santé.

L'enrôlement des assurés



A en croire le ministre Gilbert BAWARA, l'enrôlement au niveau des fonctionnaires, agents publics ainsi que les salariés du secteur privé formel, sera un travail facilité. Mais pour les autres catégories de la population, ce sera un travail beaucoup plus complexe qui nécessitera le dialogue et la concertation.

« Pour l'enrôlement, il faut distinguer deux ou trois catégories. D'un côté, les fonctionnaires et les salariés du secteur privé. Nous pouvons dire qu'ils sont pratiquement connus. Le fonctionnaire, il est déjà immatriculé quand il est recruté et donc il y a une sorte d'automatisme. Si je suis fonctionnaire, ça se sait, si je suis salarié dans une entreprise du secteur privé formel, je suis affilié au régime général de sécurité sociale auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale, ce qui signifie que l'enrôlement en tant que tel n'a pas la même importance », dit-il.

Et d'ajouter que : « ... Mais quand on est salarié du secteur privé, c'est l'entreprise, l'employeur qui a l'obligation de faire en sorte que tous ses salariés et employés soient déclarés au régime de sécurité

sociale, donc ça aussi c'est beaucoup plus facile ».

Il a aussi mentionné que concernant les retraités des secteurs privé et public, c'est à peu près la même chose parce que les retraités du secteur privé sont déclarés auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale et les retraités du secteur public sont affiliés déjà au régime de pension civile et militaire de la caisse de retraite de Togo.

D'un autre côté, il y a les indépendants, ceux qui sont dans le secteur de l'agriculture, les artisans... C'est justement à ce niveau que va se poser le problème à en croire le Ministre BAWARA.

« Un travail de dialogue et de concertation va être fait pour permettre d'une part de leur expliquer en profondeur ce que c'est que l'assurance maladie et de convenir avec eux les conditions d'affiliation ou d'incorporation et les conditions de paiement ou de recouvrement des cotisations ou encore les montants forfaitaires de cotisations et les conditions dans lesquelles ils vont accéder aux prestations de soins de santé »,

explique-t-il.

L'AMU démarre en Janvier 2024, mais elle ne sera pas effective pour toutes les catégories, renseigne l'exécutif. « L'universalité du dispositif veut que tout le monde y soit sauf que nous sommes obligés d'y aller progressivement », déclare le ministre TESSI.

Il est également à retenir que l'assurance maladie va se baser sur les maladies les plus fréquentes notamment le paludisme, les infections respiratoires, les diarrhées, l'hypertension artérielle, le diabète et tout ce qui concerne la santé de la mère et de l'enfant.

D'après le gouvernement, la population (du moins les fonctionnaires ou agents publics ou ceux qui sont salariés du secteur privé formel) qui bénéficie dès janvier de l'AMU, sera gérée par deux entités notamment l'INAM et la Caisse nationale de sécurité sociale. Et pour la première vague de bénéficiaires, la cotisation démarre en janvier 2024 mais l'effectivité de l'AMU est prévue pour Avril 2024.

**NEW
WORLD
TV**
NEW WORLD



CAF®



AFRICA CUP OF NATIONS CÔTE D'IVOIRE 23



**EN DIFFUSION
SUR LES CHAÎNES
NEW WORLD TV**

NUMERO VERT
APPEL GRATUIT

8303



+228 92 23 62 62 / 99 24 66 69
f @ X in @NEWWORLDTV

INTERVIEW

AGBETIAFA Koffivi : « notre Assurance Maladie Digitalisée place le pouvoir de la santé entre les mains des individus »

Prendre soin de soi est une décision cruciale pour une vie équilibrée. Et dans le tourbillon de nos vies bien remplies, prendre soin de sa santé est une essentielle nécessité. Mais choisir de prioriser notre bien-être quotidien n'est pas une résolution, simple. Cela requiert un engagement ferme et des investissements.

Pour donc faciliter l'accès à des soins de qualité, des applications dédiées à la santé ou mutuelle, telles que DokitaEyes, ne sont pas seulement des outils, mais des compagnons précieux dans ce voyage. Elles nous aident à comprendre, à suivre et à améliorer notre santé de manière proactive. En investissant dans notre bien-être aujourd'hui, nous construisons les fondations d'une vie plus saine et plus épanouissante demain.

Dans cette entrevue exclusive, AGBETIAFA Koffivi, Directeur exécutif de Coursier d'Hôpital International au Togo, nous éclaire sur l'application de santé innovante «DokitaEyes», ses fonctionnalités et plus particulièrement, sur son système mutualisé d'assurance maladie «DokitaEyes Mutualisée».



Le gouvernement togolais a lancé depuis le 1er janvier 2024, l'Assurance Maladie Universelle (AMU). Que pensez-vous de cette initiative ? Est-elle selon vous nécessaire ?

L'Assurance Maladie Universelle (AMU), c'est un projet présidentiel de longue date. Le Togo n'a fait que faire ce qui est recommandé par le système des Nations Unies via les organismes spécialisés que sont l'OMS, les programmes de Nations Unies pour le développement. Et je pense aujourd'hui que cette action du gouvernement togolais est à saluer. De plus c'est pour le bénéfice de la population togolaise.

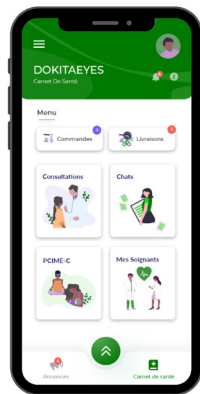
Vivre et ne pas savoir si la prochaine maladie qui sera dans notre vie sera la plus fatale est déjà fatale. Donc, l'assurance maladie universelle va aider énormément les populations togolaises à faire face aux soins de santé, qui sont devenus pesants pour les familles. Nous pensons que le choix présidentiel de mettre en place l'AMU est une chose louable et nous l'encourageons vivement.

De votre côté vous avez initié une Assurance Maladie Digitalisée. Concrètement de quoi il s'agit ?

Effectivement, notre initiative d'Assurance Maladie Digitalisée (DokitaEyes Mutualisé) vise à transformer fondamentalement la manière dont les individus accèdent et bénéficient des services de santé. Concrètement, il s'agit d'une plateforme numérique, en l'occurrence notre application DokitaEyes, qui offre une approche novatrice pour la gestion de la santé et la couverture médicale.

DokitaEyes combine la puissance de la technologie et de la mutualisation pour créer un écosystème où les utilisateurs peuvent gérer leurs données de santé, accéder à des informations médicales personnalisées, et surtout, participer à un système mutualisé d'assurance maladie. Cette approche collaborative permet à nos utilisateurs de bénéficier d'une couverture médicale abordable et équitable, tout en favorisant la prévention et la gestion proactive de leur bien-être.

En résumé, notre Assurance Maladie Digitalisée n'est pas seulement une évolution numérique de l'assurance maladie traditionnelle, mais une réinvention complète qui place le pouvoir de la santé entre les mains des individus, tout en promouvant une communauté de soutien mutuel au sein de notre plateforme.



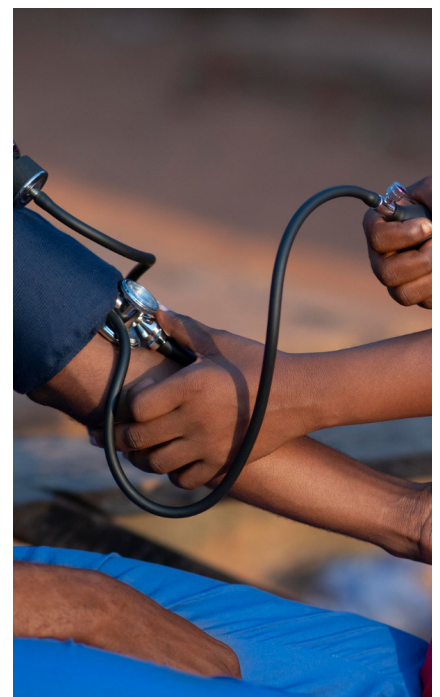
Quelles sont donc les services clés offerts aux utilisateurs ?

Notre pack est composé d'abord d'une couverture santé. Cette couverture donne droit à 75% de réduction des frais de santé lorsque vous êtes malade et que vous vous présentez dans une formation sanitaire qui est en partenariat avec l'intervention.

En plus de la couverture santé, vous avez droit à des visites à domicile.

Aujourd'hui, il y a quatre visites à domicile, soit une par trimestre. Au cours de cette visite à domicile, vous avez des conseils de santé. Vous avez la prise de vos paramètres vitaux, poids, taille, tension, glycémie. Et vous avez également le checking de votre environnement pour vous éviter ou vous permettre de prendre des mesures qui devraient concourir à votre bien-être.

En ajout à ces deux éléments-là, vous avez la facilitation au centre. Donc l'accompagnement, l'accueil, l'orientation dans le centre de santé lorsque vous y allez. Et la digitalisation qui permet à ce que toutes vos prescriptions se retrouvent dans le carnet de santé. Ce qui permet également au centre dans lequel vous vous présentez de recourir rapidement à un remboursement lorsque vous avez des prescriptions qui ont été faites et qui doit être remboursé. Outre ces quatre éléments-là, vous avez le carnet de santé numérique. Donc ces cinq éléments constituent le pack. Au final, vous avez systématiquement un petit peu de tout quand vous adhérez.



Quels sont ses avantages pour les populations ?

L'Assurance Maladie Universelle, les pays l'ont déjà adoptée. Mais la plupart du temps, c'est de façon classique avec beaucoup de papiers. Par exemple, quand l'INAM a commencé, c'est un formidable outil de financement de la santé. Mais beaucoup de patients se plaignent de la manipulation des outils de l'INAM, surtout les feuilles de soins. Aussi bien les populations bénéficiaires de l'assurance que les professionnels de santé. Et des fois aussi, c'est la porte ouverte à beaucoup de fraude.

Du coup, lorsque nous parlons de l'Assurance Maladie Digitalisée, ce n'est que de dire que nous avons pu sauter toutes les vulnérabilités liées au document en lien avec le bénéfice de l'assurance maladie. Imaginez, si demain avec l'assurance maladie universelle, vous pouvez, depuis votre salon, souscrire l'assurance simplement. Partant sur cette base, nous sommes en train de tester et d'expérimenter un modèle qui demain permettrait d'accompagner le système de la CNSS, l'organisme gestionnaire. Ce serait pour nous une contribution à ce qui se fait. Nous voulons que cela puisse aider le système à émerger de la meilleure façon.

Qu'en est-il de la souscription ?

Pour souscrire à notre offre, cela se fait par une adhésion qui est en deux temps : une partie ponctuelle et une partie mensuelle. Donc le coût total de l'offre est de 15.400 francs à l'adhésion. L'année qui suit, elle est de 14.200 francs. Donc la première année, il faut payer l'adhésion qui est de 2.800 francs et qui donne droit à une carte à code QR. Cette carte-là est le carnet de santé numérique du patient. Et l'année qui suit, la carte est renouvelable. Il faut payer les 1.600 francs chaque année avec une mensualité de 1.050 chaque mois. Donc lorsque vous êtes un père de famille par exemple, vous avez la

possibilité de faire adhérer toute votre famille. Et les membres de votre famille sont vos personnes à charge.

Par exemple, en bon père de famille si vous décidez de prendre en charge votre femme et vos enfants. Vous aurez à payer 15.400 francs la première année et vos personnes en charge, elles, ne payent que 14.200 francs. Et l'année qui suit, toute la famille paye 14.200 francs.

Chaque membre doit avoir son carnet numérique. C'est avec ce dernier que vous pouvez avoir accès à toutes vos données médicales personnelles dans l'application, que ce soit vos antécédents médicaux ou les prescriptions au cours de l'année. Même si ce n'est pas forcément des prescriptions, vos paramètres vitaux sont enregistrés au cours des visites à domicile dans l'application. Et lorsque vous avez un pépin de santé, le personnel de santé se connecte directement à votre compte et a accès à toutes vos informations, toutes vos données médicales.

Cela facilite beaucoup ce qui doit être fait, les prescriptions, vos allergies, vos antécédents, les trucs héréditaires. Tout est déjà là. Il n'a pas besoin de faire des examens préliminaires avant de vous prescrire, ce qui doit être prescrit.

Qu'est-ce qui différencie DokitaEyes mutualisé des approches traditionnelles d'assurance maladie ?

Le système classique est un bon système, jusqu'il faut essayer d'apporter des innovations dans ce système pour que cela soit beaucoup plus avantageux pour l'assureur lui-même et les assurés. Donc premier élément de différenciation, le rôle des facilitateurs médicaux dans les centres de santé. Avec ce produit, nous avons plusieurs centres de santé partenaires dans lesquels nous avons disposé les facilitateurs médicaux. Chaque matin, leur job c'est d'aller se positionner en attendant l'arrivée des assurés. Tous les jours.



Deuxième élément, c'est que, périodiquement, 4 fois par an nous envoyons des infirmiers diplômés d'État qui sont des facilitateurs médicaux aux domiciles des populations assurées.

Troisième élément, il y a la digitalisation même de l'assurance, la feuille de soins, les commandes des médicaments par les patients, les prises de rendez-vous au laboratoire pour les prélèvements, les envois des résultats d'analyse. Vu que lorsque vous faites les analyses au laboratoire, on vous donne un rendez-vous pour revenir chercher le résultat, désormais, avec l'application vous n'avez pas de soucis à refaire ce trajet qui va être coûteux. Elle va servir au laboratoire pour envoyer votre résultat directement au prescripteur qui vous l'a demandé. Et après, DokitaEyes se chargera de vous livrer directement ou chez le médecin, le résultat d'analyse physique.

Donc voilà les éléments qui différencient ce que nous proposons des systèmes classiques, qui constituent juste un système de relation. J'amène l'argent chez mon assureur, et j'ai une prestation le jour où je tombe malade. Mais le jour où, je ne tombe pas malade, il n'y a aucune relation avec mon assureur, aucune relation avec les centres de santé. Et pendant ce temps, un mal me gangrène, je ne sais pas. Le jour où je tombe malade, l'assurance va dépenser beaucoup d'argent pour lutter contre quelque chose qu'on aurait pu prévenir en envoyant juste des visiteurs à domicile. Voilà.



DokitaEyes mutualisé va-t-elle se retrouver en concurrence avec l'AMU ? Au cas contraire comment les deux systèmes d'assurance vont-ils contribuer au bien-être et la santé des togolais ?

Il faut accompagner les projets présidentiels de ce type avec toutes nos forces et nos énergies. Un projet présidentiel c'est pour le bien de tout le monde, de la communauté. Et donc, nous, ce que nous avons fait jusqu'ici, c'est quelque chose qui est une expérimentation pour dire que cela serait possible aussi de faire ainsi. Dans la démarche que nous avons aujourd'hui, c'est que nous sommes en train de tirer des leçons de ce que nous sommes en train de faire et proposer à ce formidable projet mis en place par le chef de l'État, des choses qui peuvent marcher sous un certain format et des choses qui peuvent ne pas marcher.

Clairement, il faut voir plutôt ce projet comme l'antichambre d'une expérimentation qui pourra se mettre à l'échelle au niveau gouvernemental pour le plus grand bien des populations. C'est pour cela justement qu'à chaque fois, nous tenons à faire des feedbacks aux autorités avec les résultats que nous avons sur le terrain. Je pense

que cette démarche est surtout pour nous, une pierre à l'édification de ce que M. le Président de la République est en train de faire.

Ce n'est pas pour améliorer tout de suite, mais c'est pour soumettre des résultats tangibles. C'est-à-dire que quelque chose est possible et que nous l'avons testé et que ça marche, qu'ensuite l'autorité décide de l'adopter, de le modifier ou l'améliorer encore à son niveau.

La protection des données de santé des utilisateurs est une priorité. Quelles mesures sont mises en place pour assurer la confidentialité des informations médicales ?

Nous avons commencé par protéger les données de nos patients depuis 2014, 2015. Chaque année, nos bases grossissent. Cela veut dire que nos patients continuent de nous faire confiance, parce que nous assurons une certaine protection et nous engageons à garantir la sécurisation des données de nos patients. Nous ne sommes pas une initiative qui vend des données. Nous n'avons aucun contrat de vente de données. Nous n'avons pas d'intérêt à trahir notre engagement vis-à-vis des patients. C'est pour cela que nous avons utilisé toutes les technologies à notre disposition pour protéger les données des patients. Donc nous avons des méthodes de cryptage de données dans un système de base de données. Les données sont hébergées sur un cloud sécurisé.

En tant que patient, je ne peux avoir accès à mes données que lorsque mes identifiants ont été validés via mon numéro de téléphone. Cela aussi est une autre mesure de protection. Je suis le seul à être censé posséder mon mot de passe qui me permet d'avoir accès à mes données.

Autre niveau de protection, ce n'est que le personnel soignant qui a accès aux données médicales d'un patient. Si vous, en tant que patient, vous êtes sur le DokitaEyes, vous ne pouvez pas voir les données d'autres

patients sur la plateforme. Ce n'est qu'un professionnel de santé qui a accès aux données du patient qui l'autorise à y avoir accès. Donc déjà, il faut que le patient vous y autorise. Et si le patient vous autorise dans une consultation à avoir accès à ces données, vous avez accès. Juste après la consultation, il est en droit de vous retirer le droit d'accès; l'application permet cette possibilité également.

Autre niveau de sécurité, avant d'utiliser DokitaEyes en tant que professionnel de santé, il faut suivre un parcours d'homologation. Donc, ce ne sont pas tous les professionnels de santé qui viennent sur la plateforme. Il faut avoir fourni son diplôme, il faut avoir fourni son appartenance à l'inscription sur le tableau des ordres, soit l'ordre des,

médecins, l'ordre des pharmaciens ou vous devez élarger sur le tableau de l'Association Nationale des Infirmiers et Infirmières du Togo. Donc, tous les corps constitués, nous sommes en relation avec eux. Quelqu'un qui se présente à nous comme faisant partie de ce corps, nous demandons au corps de nous confirmer que cette personne a élargé sur le tableau. C'est seulement sur la base de ces documents que nous recevons, que nous autorisons l'accès à DokitaEyes, en tant qu'utilisateur professionnel.

Le dernier élément, c'est que nous suivons beaucoup les recommandations de l'OMS en matière de protection des données. Donc, l'OMS recommande une certaine pratique que nous avons implémentée sur notre solution.

Y a-t-il des projets ou des développements futurs que vous pouvez partager avec nous ?

Nous sommes en train de voir cette proposition demain comme un service à la vie, une boîte à outils dans laquelle on peut trouver plusieurs autres assurances. C'est-à-dire que ce que nous proposons aujourd'hui, nous sommes en train de l'expérimenter avec une mutuelle santé. Une seule. Dans tout l'environnement de l'assurance maladie, nous avons lancé un appel, nous avons rencontré des structures, même l'INAM.

Nous avons décidé d'aller avec une mutuelle et de voir ce que cela donne, car c'est pour les gens du secteur informel. La plupart du temps, c'est comme cela et nous voyons que ça marche bien. Donc, cette plateforme-là, demain, nous voulons la servir à notre pays comme une plateforme sur laquelle on peut voir, par exemple, l'Assurance Maladie Universelle de la CNSS, l'INAM. On peut également voir d'autres compagnies d'assurance qui viennent se positionner sur la plateforme de DokitaEyes pour toucher encore plus de monde, pour toucher les gens du secteur informel, pour toucher les gens du secteur formel, mais aussi pour que toute la population togolaise puisse bénéficier pleinement de nos services de facilitation, etc.

Donc, aujourd'hui, c'est un appel que nous lançons modestement à tous ceux qui sont dans le système de l'assurance maladie, que nous sommes pressés de leur présenter comment ça marche chez nous, afin qu'ils voient comment eux aussi, ils peuvent soit le modifier, ou soit l'adopter en l'état.



Quel message souhaitez-vous transmettre aux utilisateurs potentiels de DokitaEyes et à ceux intéressés par votre système mutualisé d'assurance maladie ?

Ceux qui sont déjà utilisateurs de notre système, c'est eux qui nous encouragent, nous donnent l'obligation morale de continuer de marcher à leur côté. Ils nous font l'honneur de mériter continuellement leur confiance. Et nous voulons nous donner toujours en disponibilité auprès d'eux, pour que, s'ils remarquent des déviations ou des difficultés, qu'ils n'hésitent pas à nous les remonter.

Nous serons toujours ouverts et disponibles à solutionner toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Ce qui est intéressant

aussi, c'est que, notre solution peut être utilisée par des gens qui n'ont pas mis pieds à l'école. Des gens qui n'ont pas la chance d'avoir ou de comprendre l'utilisation, d'une application. Parce que nos facilitateurs médicaux vont au domicile des populations, pour les aider à faire leur souscription.

Dans les centres de santé, nous avons des facilitateurs qui attendent les populations, qu'elles soient lettrées ou illettrées, à obtenir ce à quoi ils ont droit : l'assurance maladie via ce canal digital et tout l'accompagnement qui va avec. Nous ne faisons de distinction de classes sociales ou de secteurs. Tout le monde a droit à ce projet du président de la République qui veut une assurance pour tout le monde. Et voilà la contribution que nous apportons au système.

Mot de fin

Nous remercions le magazine Togo Émergent, pour l'intérêt qu'il a porté à notre innovation. Et nous remercions également le président de la République Faure Gnassingbé pour sa vision de garantir le bien-être et la santé de tous. Nous sommes prêts et nous nous engageons, beaucoup plus maintenant qu'avant, à faire tout ce qu'il y a en notre pouvoir, pour que les populations togolaises connaissent un mieux-être continu et permanent. Que ce ne soit pas une crainte d'avoir un membre de la famille souffrant, ou alors, que ce ne soit pas un besoin non satisfait que d'être en bonne santé.



POLITIQUE

2024 ou la fin de la léthargie politique au Togo



Plutôt étrangement calme depuis quelques années, la sphère politique togolaise a repris du poil de la bête en fin d'année 2023. La raison en est les élections législatives et régionales qui auraient dû se tenir avant 2024 et qui promettaient de ratisser large. En effet, après leur absence de l'Assemblée nationale due au boycott des législatives de 2018, les ténors de l'opposition togolaise changent d'avis cette fois-ci.

Aussi, l'approche des échéances électorales enregistre un regain d'intérêt des acteurs. Et même le décalage de ces scrutins n'a pas émoussé l'ardeur de ces deniers, déterminés à récupérer entièrement leur place sur l'échiquier politique national. L'année 2024 annonce donc le retour des belles "empoignades" entre pouvoir et opposition, qui ont beaucoup animé la scène politique togolaise autrefois.

Rendez-vous manqué



Avec la tenue du recensement en juin 2023, l'étape suivante était naturellement l'établissement des listes électorales et l'organisation des élections. Les états-majors des partis politiques étaient bien occupés par les débats sur le déroulement de ce recensement et la fiabilité du fichier électoral, faisant mine d'ignorer un probable report qui

guettait l'organisation des scrutins.

Une telle situation, en effet, arrangeait bien ces officines qui en réalité, en dehors de l'annonce de leur volonté de prendre part aux scrutins, n'étaient pas vraiment en mode réorganisation des troupes. Et c'est ainsi que le couperet est tombé fin novembre, annonçant l'organisation des élections pour « au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année 2024 ». Comme on pouvait s'y attendre, des voix se sont élevées pour dénoncer cette décision du gouvernement. C'est surtout la question de la fin du mandat des députés qui a plus animé les passions.

Tombait-on dans un vide institutionnel avec ce report des élections étant donné qu'il fallait procéder au renouvellement de l'Assemblée nationale dont le mandat devait arriver à expiration en décembre ? Les débats ont été passionnants avec des sorties d'illustres spécialistes des questions constitutionnelles comme le Professeur Zeus AJAVON, qui a démenti les tenants de la thèse d'un problème créé par ce report.

Pour lui, le principe de la continuité de l'État prévaut même si certaines institutions ne sont pas renouvelées dans les temps. Une notion qui n'est pas étrangère à la classe politique togolaise dans la mesure où une situation similaire s'était produite en octobre 2012, avec le report à plusieurs reprises des élections législatives, suite aux manifestations de l'opposition exigeant des réformes. Le scrutin avait finalement eu lieu en juillet 2013. Idem en 2018 où les législatives ont connu un retard de quelques mois.

En outre, le député et président du Nouvel engagement togolais (NET), Gerry Tama est venu rajouter une couche, précisant que le mandat des députés expire le 8 janvier 2024 puisque leur prise de fonction a été

effectuée le 8 janvier 2019.

Mais qui se plaindrait de ces déclarations enflammées qui avaient tout de même le mérite de sortir la scène politique de la léthargie dans laquelle elle était plongée depuis un moment ? Encore que les tenants de la thèse du vide institutionnel ne semblaient pas trop croire aux arguments qu'avançaient, d'autant plus que la coordinatrice de la Dynamique pour la majorité du peuple, avait trouvé le délai de report irréaliste « au regard de tout ce qu'il y a à faire avant des élections véritablement transparentes et démocratiques ». Autrement dit, un report plus long avantagerait tout le monde.

Peut-on aller chercher les réelles causes de ces joutes verbales ailleurs ? Pas vraiment. Il fallait donc trouver un moyen de renouer avec le cadre de discussion entre acteurs politiques, comme avait exhorté Gerry Tama. Ce désir a été bien perçu par les autorités qui n'ont pas hésité à rappeler tous les participants au Cadre permanent de concertation (CPC), autour de la table des négociations.



Autour de la table de discussion



Après avoir planché sur la préparation des élections régionales et législatives au cours de la première partie de l'année, le Cadre permanent de concertation (CPC) a repris ses travaux en décembre. Le 13 décembre 2023 a eu lieu la 12ème réunion de cet organe de discussions, créé après la présidentielle de 2020 et qui a réuni comme à son habitude, la majorité parlementaire, l'opposition parlementaire, le groupe des députés indépendants à l'Assemblée nationale et l'opposition extra-parlementaire. Le nouveau ministre de l'Administration territoriale, Colonel Hodabalo Awaté, y faisait ses premiers pas en tant que commissaire du gouvernement et rapporteur général du CPC.

A cette séance, ont été évoqués plusieurs sujets comme le renouvellement des institutions de la

République ou encore le découpage électoral. Ce dernier sujet, éternelle pomme de discorde entre le pouvoir et l'opposition, a fait l'objet d'une attention particulière. Une fois n'est pas coutume, pouvoir et opposition se sont entendus sur la nécessité de revoir le découpage qui servira de base aux élections législatives. La principale proposition défendue par des partis comme le Comité d'action pour le renouveau (CAR) ou l'alliance politique Ensemble, est de calquer le nombre de députés sur celui des communes, soit un député par commune. Cette solution revient à passer des 91 députés actuels à 117.

D'emblée, cette proposition apparaît excessive et plusieurs arguments peuvent y être opposés. Nul besoin d'autant de députés pour un si petit pays, au risque de grever lourdement le budget de l'État. En outre, le pays

disposera bientôt de nouvelles catégories d'élus notamment les gouverneurs de régions et très certainement des sénateurs. Ce nombre n'est pas soutenu par tous les autres partis, cependant tous s'accordent sur le fait de revoir le découpage électoral.

Le gouvernement a aussi épousé cette option en adoptant, en Conseil des ministres dans la semaine du 18 décembre, un projet de loi relatif à la fixation du nombre de députés à l'Assemblée nationale. Le 23 janvier 2023, l'Assemblée nationale s'est accordée avec le gouvernement en adoptant deux projets de loi relatifs à la réforme du code électoral et de la loi organique portant sur le nombre de députés. Ce dernier passe de 91 à 113, un peu moins que les 117 proposés par le CPC. Une réforme qui devrait contenter l'opposition.

L'ombre des élections sur les vœux de nouvel an

Comme il est de coutume à l'orée de chaque année, les partis politiques togolais ont présenté leurs vœux de nouvel an à la population togolaise. L'empreinte du double scrutin à venir s'est faite ressentir dans les propos des différents leaders même si le sujet n'a pas été expressément évoqué par tous.

Le président de la République, Faure Essozimna GNASSINGBÉ a choisi les réseaux sociaux pour adresser ses vœux à la population togolaise. Dans son message axé sur la présentation de ses meilleurs vœux au Togolais, on peut toutefois repérer une allusion voilée au prochain double scrutin.

« Poursuivons avec détermination la noble œuvre de la construction du Togo moderne, paisible, prospère et solidaire auquel nous aspirons », a exhorté le président togolais. On peut naturellement y comprendre, en dehors de l'appel au travail, une demande aux électeurs de lui accorder les coudées franches à l'Assemblée nationale pour

poursuivre l'œuvre qu'il mène depuis plusieurs années.

D'autres leaders politiques n'y sont pas allés par quatre chemins, étant donné qu'ils n'ont pas les obligations de réserve liées à sa fonction, qui pèsent sur le président de la République, en matière de scrutins.

Après ses vœux, Jean-Pierre FABRE, le président du principal parti d'opposition Alliance nationale pour le changement (ANC), a félicité ses partisans pour avoir défendu le parti contre ce qu'il a appelé le « complot ourdi pour nous éliminer de la scène politique ». Sûrement une allusion à l'émergence de nouvelles alliances sur l'échiquier politique, auxquelles il a refusé de se joindre. M. FABRE a aussi appelé les membres de l'ANC à se battre « pour des élections libres, transparentes et démocratiques avec un fichier électoral propre » dans le cadre des prochaines législatives. Nul n'est besoin de rappeler que l'ANC n'a pas l'intention de boycotter ces élections même s'il continue d'appeler à un découpage

électoral équitable.

Un autre message de vœu qui a retenu l'attention est celui de Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, à la tête de la Convention démocratique des peuples africains (CDPA) et de la Dynamique pour la majorité du peuple (DMP). Elle a fait le vœu que cette année électorale soit « celle de la détermination et de la résilience pour la victoire sur l'obscurantisme et l'oppression ». Quant au leader de l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (ADDI), Prof Aimé Tchabouré Gogué, il a estimé que « l'année 2024 sera décisive » pour le Togo.

L'Union des forces du changement (UFC) a, de son côté, salué la bravoure des forces de sécurité dans la lutte contre le terrorisme. Il a également appelé à la contribution de tous pour assurer des élections dans un climat apaisé. Le Comité d'action pour le renouveau (CAR) a, de son côté, souhaité une belle année aux Togolais.





Depuis 2018, nous livrons, en toute sécurité, vos couriers et colis

Au bon endroit
Au bon moment
Sur tout le territoire national

Nous joindre

05BP 822 Lomé-Togo

+228 9052 9380

9692 6060

FINANCES

Budget 2024 au Togo : Un Cap vers la Stabilité Économique

Les députés togolais ont unanimement approuvé, le 22 décembre 2023 à Lomé, le projet de loi de finances pour l'exercice 2024, équilibré à hauteur de 2179 milliards de FCFA (2.179.125.009.000 FCFA). Cette somme, scrupuleusement répartie entre recettes et charges, compose le socle financier sur lequel reposent les ambitions nationales.

Cette décision unanime reflète également la nécessité d'assurer la stabilité économique du pays dans un contexte international marqué par les incertitudes liées à la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

En effet, le ministre de l'économie et des Finances, Sani Yaya, représentant le gouvernement lors de la séance, a souligné l'importance de ce budget dans un contexte économique international complexe. La persistance du conflit entre la Russie et l'Ukraine suscite des incertitudes, nécessitant une adaptation rapide.



Autorisation de Perception des Recettes et Orientation Budgétaire

Dans le cadre du programme de développement, le gouvernement est habilité pour l'année 2024, à collecter diverses sources de revenus, notamment les impôts directs et indirects, droits, taxes, et redevances au profit de l'État. Cette autorisation englobe également la gestion des emprunts destinés aux investissements et la mobilisation des appuis budgétaires conformément aux accords conclus avec les bailleurs de fonds.

Les dons-projets et dons-programmes, exprimant l'intention des donateurs, ainsi que les

opérations sur les marchés monétaire et financier pour la gestion de la trésorerie de l'État sont également inclus.

Les recettes budgétaires se répartissent entre recettes fiscales, non fiscales, dons-programmes et dons-projets. Les ressources de trésorerie comprennent les titres publics, les emprunts projets, et d'autres emprunts, formant ainsi la diversité des moyens financiers mobilisés.

Le projet de loi de finances pour 2024 s'articule aussi autour de plusieurs

axes stratégiques. Tout d'abord, il vise à soutenir les projets sociaux, conformément à la feuille de route gouvernementale. Cette approche permettra également de renforcer la résilience de l'économie togolaise et d'apporter un soutien ciblé aux populations les plus vulnérables. Par ailleurs, le budget alloue des ressources significatives à la défense de l'intégrité du territoire national, à la consolidation de la paix, et au financement des élections législatives et régionales. Une approche globale visant à assurer la stabilité politique et sociale du pays.



Stratégie Budgétaire : Élargissement de l'Accès Fiscal et Maîtrise des Charges



Le ministre Sani Yaya souligne que les orientations budgétaires de 2024 ont pour objectif d'accroître les recettes en élargissant l'accès fiscal. Parallèlement, une maîtrise rigoureuse des charges de fonctionnement est prévue, libérant ainsi des marges de manœuvre pour des investissements structurants, des dépenses sociales, et des dépenses sécuritaires.

« Les orientations budgétaires au titre de l'exercice 2024 visent à assurer l'accroissement des recettes à travers l'élargissement de l'accès fiscal, la maîtrise des charges de fonctionnement afin de dégager les marges aux profits des investissements structurants, des dépenses sociales et des dépenses

sécuritaires », a indiqué le ministre Sani Yaya.

La présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Tsègan, a salué ce budget équilibré comme le résultat des efforts soutenus du gouvernement, dirigé par le président de la République, en matière de mobilisation judicieuse des ressources en accord avec les priorités nationales. « Ce budget équilibré est le reflet des efforts inlassables du gouvernement sous l'impulsion du président de la République en matière de mobilisation accrue des ressources et de leurs allocations judicieuses en adéquation avec les priorités nationales », a salué Mme Yawa Tsègan.

Dispositions Temporelles

Les dispositions de la loi s'appliquent à divers impôts, notamment l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour l'année 2023, l'impôt sur les sociétés pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2023, et d'autres dispositions fiscales dès le 1er janvier 2024.

Toute contribution non autorisée par la loi est passible de poursuites, garantissant l'intégrité du processus fiscal et la responsabilité des fonctionnaires en charge.

Le budget 2024 du Togo représente une feuille de route stratégique pour assurer la stabilité économique dans un contexte mondial incertain. Les projections de croissance et les orientations budgétaires démontrent l'engagement du gouvernement envers le bien-être social, la sécurité nationale, et le développement économique.





NOS SERVICES

Contenus promotionnels
(Article, Publi-reportage,
Interview exclusive etc.)

Couverture journalistique

Publication de communiqués
de presse

Article/liens sponsorisés

Insertion publicitaire

Newsletter (Pub Mail)

Flotte-pub Whatsapp

Packages Spéciaux

ÉCONOMIE

Budget 2024 : Plus de 2 000 Milliards CFA pour booster l'économie

L'approbation à l'unanimité du budget 2024 de l'État reflète l'engagement du Togo envers la résilience économique et la résolution des défis sociaux et sécuritaires pressants. Le Ministère de l'Économie et des Finances a détaillé les principaux aspects du budget, démontrant une approche stratégique de la gestion fiscale dans un contexte international complexe.

Il faut souligner que le budget 2024 du Togo transcende les chiffres pour représenter une vision audacieuse de l'avenir. Alors que le pays se fraye un chemin à travers les incertitudes mondiales, les ressources substantielles allouées aux secteurs clés témoignent d'un engagement résolu envers une prospérité durable et inclusive.



Croissance Anticipée et Perspectives Favorables

Selon les prévisions, l'activité économique au sein de l'UEMOA devrait progresser de 6,1% en 2023 et atteindre 7,4% en 2024, grâce à la mise en œuvre de projets structurants dans plusieurs pays membres.

Au niveau national, le Togo vise une croissance économique de 6,4% en 2023, surpassant les 5,8% enregistrés en 2022. Cette croissance soutenue est alignée avec les attentes dynamiques de tous les secteurs de l'économie togolaise.

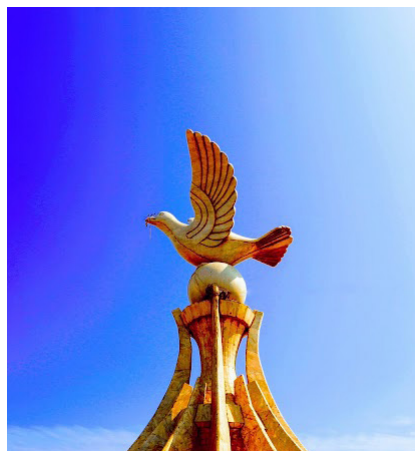


Aperçu fiscal et priorités stratégiques

Le budget 2024, totalisant 2 179,1 milliards de francs CFA, représente une augmentation de 10,3% par rapport à l'année précédente et franchit pour la première fois le cap symbolique des 2 000 milliards de francs CFA. Ce plan financier met l'accent sur quatre domaines stratégiques :



Exécution de la Feuille de Route Gouvernementale (FDR) 2020-2025 :



Le budget 2024 alloue de manière significative, des ressources substantielles à hauteur de 669,2 milliards de francs CFA, pour concrétiser la Feuille de Route Gouvernementale. Ces fonds substantiels sont destinés à renforcer l'inclusion sociale, à promouvoir l'harmonie et consolider la paix sur l'ensemble du territoire. A cet effet, des projets structurants et socialement impactants, sont prévus pour atteindre ces objectifs, marquant ainsi une étape majeure vers le progrès social.

Soutien à la résilience économique et aux groupes vulnérables :

Dans une perspective proactive, le budget priorise la résilience de l'économie, en particulier face aux incertitudes économiques mondiales. Des fonds importants sont dédiés à l'assistance des populations vulnérables, illustrant une approche sociale sensible. Des programmes sociaux innovants et des filets de sécurité économique seront déployés pour protéger les citoyens contre les chocs économiques imprévus, démontrant ainsi l'engagement du gouvernement envers le bien-être de ses citoyens.



Intégrité du territoire national et consolidation de la paix :



Considérant l'importance cruciale de la stabilité nationale, une partie substantielle du budget est réservée aux efforts de défense et de maintien de la paix. Ceci témoigne d'une prise de conscience des enjeux sécuritaires dans la région et de la volonté du Togo de jouer un rôle proactif dans la consolidation de la paix. Des investissements dans les forces de défense et de sécurité sont prévus pour garantir la sécurité intérieure et participer à la stabilité régionale, soit une enveloppe substantielle, dépassant les 400 milliards de francs CFA.

Financement des élections législatives et régionales :

Garantissant les processus démocratiques, des fonds sont réservés pour les prochaines élections législatives et régionales. Cet engagement envers la vitalité démocratique se reflète dans l'allocation de 200 milliards de francs CFA pour les prochaines élections législatives et régionales. Cette allocation vise à soutenir le processus électoral, garantissant ainsi une participation citoyenne libre et équitable. La transparence et la crédibilité de ces élections sont des priorités, soulignant la ferme volonté du gouvernement envers des institutions démocratiques solides.



Croissance économique et développement social



Avec un taux de croissance réel estimé à 6,6% en 2024, le budget affiche clairement une détermination des autorités togolaises envers un développement inclusif et durable. Cette volonté se traduit par des initiatives majeures qui dévoilent une vision ambitieuse :

Amélioration de la protection sociale :

Le budget 2024 alloue une part significative, soit 48% des ressources, aux secteurs sociaux, démontrant une volonté affirmée de renforcer la protection sociale. Un élément phare de cette démarche est la mise en œuvre de la couverture maladie universelle dès janvier 2024. Cette initiative ambitieuse vise à garantir l'accès aux soins médicaux à l'ensemble de la population togolaise. Pour concrétiser cet objectif, une enveloppe substantielle est prévue pour la réhabilitation des infrastructures de santé existantes, la construction de nouvelles structures, et le lancement de projets universitaires dans le domaine médical. Ces investissements dépassent les 300 milliards de francs CFA, marquant ainsi une avancée significative vers une santé accessible à tous.

Modernisation économique par la digitalisation :

Reconnaissant l'importance de la transformation numérique, le budget met fortement l'accent sur l'intégration des technologies numériques dans tous les secteurs pour améliorer l'efficacité économique. Cette orientation se traduit par une allocation de près de 200 milliards de francs CFA dédiée à la modernisation technologique. Les fonds seront utilisés pour le déploiement d'infrastructures numériques, la formation du personnel et le soutien aux start-ups technologiques locales. Cette démarche vise à accroître l'efficacité économique, favoriser l'innovation et positionner le Togo comme un acteur numérique majeur dans la région ouest-africaine.

Défis sécuritaires :

Face aux défis sécuritaires persistants dans la région sahélienne, une partie substantielle du budget, dépassant les 400 milliards de francs CFA, est allouée pour renforcer les forces de sécurité. Ces ressources permettront non seulement de moderniser

l'équipement des forces de défense, mais aussi de promouvoir la collaboration avec les régions sahéliennes. Le Togo s'engage ainsi activement dans la lutte contre les menaces sécuritaires régionales, renforçant les capacités des forces de défense pour assurer la stabilité et la sécurité sur le territoire national.

En somme, le budget 2024 du Togo reflète une stratégie complète pour faire face aux défis posés par les incertitudes mondiales et les préoccupations sécuritaires régionales. En priorisant le bien-être social, la croissance économique et la sécurité, le gouvernement vise à atteindre un développement durable et à renforcer les bases de l'émergence du pays. Alors que le Togo aligne ses stratégies financières sur les cadres internationaux et sécurise un soutien externe, le pays progresse résolument vers la réalisation de ses objectifs définis dans la Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025. L'année à venir promet d'être transformative, avec une économie résiliente, une protection sociale renforcée et des investissements ciblés propulsant le Togo sur la voie de l'émergence.





SOCIÉTÉ Incendie du marché d'Agoè Assiyéyé : Des mesures prises par le gouvernement



Dans la nuit 21 au 22 décembre 2023, le marché d'Agoè Assiyéyé a été ravagé par un incendie aux environs de 21 heures 30 minutes. Tout le côté sud et une partie du côté nord, soit les trois quarts de la superficie de ce marché sont partis en fumée. Ce qui a entraîné d'importants dégâts matériels laissant les commerçants dans une grande détresse.

Quelques heures après ce drame, les enquêtes ont été ouvertes pour trouver l'origine. Le 30 décembre 2023, les résultats préliminaires ont été dévoilés aux professionnels des médias. Il ressort que l'incendie provenait d'un court-circuit électrique. Mais les investigations se poursuivent selon Talaka Mawana, procureur de la République, pour se renseigner sur l'élément déclencheur de ce court-circuit qui est à l'origine de l'incendie dudit marché.



Soutien du chef de l'Etat aux sinistrés

Une lueur d'espoir a éclairé le cœur des commerçants affectés par le récent incendie du marché d'Agoè Assiyéyé. Alors que le joyeux esprit de Noël se répandait, le chef de l'Etat a répondu à l'appel des commerçants touchés. Il leur a offert des kits alimentaires et une somme de 25 000f cfa.

C'est une délégation ministérielle conduite par le ministre de l'Administration territoriale et des collectivités, Col. Awaté Hodabalo qui a remis les dons aux bénéficiaires. Ses collègues responsables de l'Action sociale, Mme Adjovi Lolonyo Apédoh-Anakoma et du Commerce, Mme Kayi Mivedor-Sambiani ainsi que le maire de la commune Agoé-Nyivé 1, Adanbounou Akoété Kovi l'ont accompagné lors de cette remise.

Les kits se composent de 5 kg de riz et de 5 litres d'huile, accompagnés d'une enveloppe de 25 000 francs. En tout, 1 200 sacs de riz de 25 kg et 4 000 bidons d'huile de 5 litres ont été distribués. De plus, le chef de l'État a généreusement offert 6 000 feuilles de tôle et des chevrons pour la construction de hangars temporaires sur le nouveau site du marché, en attendant la réhabilitation de l'ancien marché.

Transmettre la compassion du chef de l'Etat tel est la raison de la venue de la délégation selon le ministre Awaté HODABALO. Il s'agit aussi d'offrir un soutien aux victimes afin qu'elles puissent aborder les fêtes de fin d'année avec davantage de réconfort. Il a expliqué qu'ils étaient présents avec ces cadeaux afin de permettre à tous de célébrer avec allégresse en cette période festive.

Akossiwa AGOUZE, présidente des femmes du marché d'Agoè Assiyeye a saisi l'occasion pour exprimer sa gratitude au président de la République pour son geste.



Les mesures d'accompagnement du gouvernement pour les commerçants sinistrés

Dans l'intention d'aider les commerçants touchés par l'incendie à remettre progressivement sur pied, la ministre en charge du commerce, Rose Kayi Mivedor a eu des entretiens avec les responsables des microfinances. Après cela, elle a tenu des discussions le 26 décembre à Lomé avec des importateurs, des grossistes et une délégation de commerçantes du marché sinistré.

L'objectif principal était de solliciter le soutien de ces acteurs en faveur des revendeuses. La ministre

a expressément rencontré les importateurs de tous secteurs pour les encourager, en tant que citoyens, à accompagner les revendeuses, évitant ainsi toute spéculation sur les prix et favorisant leur redémarrage.

Les participants à cette réunion ont chaleureusement salué l'initiative de la ministre et se sont engagés à soutenir activement les efforts des commerçantes. Parallèlement, lors de cette rencontre, l'Agence nationale de la sécurité alimentaire (ANSAT) a annoncé la mise à

disposition initiale de 140 tonnes de céréales, comprenant du maïs, du riz, du sorgho et des haricots.

Le Groupement des importateurs et exportateurs libéraux (GIEL+) s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour soulager la souffrance des commerçantes affectées. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions immédiates prescrites par le président de la République, Faure Gnassingbé, pour répondre à cette situation d'urgence.



POLYGAMIE OU MONOGAMIE : HOMME ET FEMME, CHACUN POSE SES CONDITIONS



La polygamie est le fait qu'une personne ait plusieurs conjoints ou conjointes. Pour un homme, on parle de polygynie et une femme polyandrie. Mais la polygamie est souvent employée par abus de langage pour désigner polygynie. La polygamie est donc plus spécifiquement associée à l'homme.

C'est d'ailleurs une pratique bien connue en Afrique et un peu partout dans le monde, y compris le Togo. Si elle est interdite dans certains pays, elle demeure légale au Togo selon le code des personnes et de la famille. En effet, ce code exige que lors de la cérémonie du mariage, les futurs époux souscrivent à un régime monogame ou polygame devant un officier de l'état civil.

Quelles sont les raisons du choix de chacun ? Ceux qui choisissent la polygamie, ont-ils suffisamment les moyens pour gérer plusieurs femmes ? L'amour peut-il se partager entre plusieurs personnes à la fois ? Les polygames sont-ils conscients des enjeux de ce régime ?

Des raisons sont diverses

Ils sont nombreux ces togolais qui adoptent pour la polygamie. Chacun a ses raisons particulières. Pour certains, il s'agit de l'abondance de mains d'œuvre. C'est le cas de Denis, menuisier.

« Je pense qu'avoir 2 ou 3 femmes, est le bon choix qu'un homme peut faire dans sa vie. Si l'une est absente ou malade, l'autre peut bien s'occuper de toi et de la maison », affirme Denis, un jeune menuisier

rencontré à Novissi.

Cet avis est partagé par Alain, artiste peintre, et Valentin, un agronome. « Je choisis la polygamie parce que je souhaite avoir une grande famille. Mais avec une seule femme, je ne pourrai pas atteindre cet objectif », a déclaré Alain.

A Valentin de renchérir : « Mon travail a besoin de beaucoup de mains d'œuvre. Avec plusieurs femmes à

mes côtés, j'avancerai plus vite dans mes projets. Elles m'aideront dans mes différentes tâches. Une seule femme ne m'avantage pas ».

Edgar, un entrepreneur pense que la femme est soumise à son mari lorsqu'elle a des rivales. Pour lui, c'est une règle fondamentale. « Si ta première femme t'emmerde, il faut prendre une autre. Ça va l'aider à être respectueuse », a-t-il indiqué.



D'autres préfèrent la monogamie à la polygamie ?

La monogamie est pour certains hommes et pour la plupart des femmes, le meilleur choix. Pas questions d'adopter la polygamie chez ces hommes et femmes. Ces types de personnes souhaitent vivre avec un seul conjoint ou une seule conjointe. Selon les femmes, avoir plusieurs femmes c'est ajouter des problèmes à son foyer.

« Moi, j'ai une seule femme parce que je ne veux pas créer de problèmes dans ma maison. Les maux de têtes que mon unique femme me donne elle seule, me suffit. Je ne souhaite pas en rajouter. Avec une seule femme, je peux bien diriger ma famille. Mes enfants auront une seule maman qui les éduquent comme il se doit », a confié Gérard,

un taximan marié il y a plus de 20 ans.

Beaucoup de femmes n'aiment pas que leurs époux prennent plusieurs femmes à cause de la jalousie. Même si cette décision ne leur appartient pas, elles dénoncent cette pratique. « Je me demande pour quelle raison, mon mari va prendre une autre femme ? Moi, je ne suis pas d'accord avec cette idée parce que je suis une personne très jalouse. Je ne vais pas supporter partager mon homme avec une autre. C'est impossible. Mais c'est le choix de l'homme, je ne peux rien », a affirmé Solange, revendeuse à Agoè.

« D'ailleurs, la polygamie n'est pas autorisée dans le christianisme. Elle

est un vecteur de soucis à la maison surtout quand les femmes ne sont pas compréhensibles. Chaque fois, ce sont des querelles dans la maison. Là, le mari non plus ne sera tranquille dans sa propre maison. Tout ceci peut ralentir l'évolution de la famille », a-t-elle ajouté.

Delali, une dame de la trentaine, est de même avis avec Solange. Si cela arrivait, elle déciderait d'abandonner le foyer à cause des querelles.

« Je suis quelqu'un qui déteste les soucis. Si un jour mon conjoint décide de prendre une autre femme, je quitte sa maison. C'est parce que je n'ai plus ma place qu'il veut une autre donc je les laisse », a laissé entendre Mme Delali.



D'autres préfèrent la monogamie à la polygamie ?

Bien qu'elle semble résoudre et réduire les problèmes de prostitution, de célibat et d'enfants nés hors mariage, la polygamie n'est pas sans répercussions sur les acteurs impliqués.

Eu égard aux conséquences qu'entraîne cette pratique, Laurent AFOUDJI, coach matrimonial ne la conseille pas aux hommes. Mais si quelqu'un compte l'assumer, c'est tant mieux.

« Ce qui n'est pas bien, c'est le partage de l'homme par plusieurs épouses. Aucun être humain n'aime partager ce qu'il aime ; ce n'est pas l'apanage de la femme, c'est l'apanage des êtres humains. Cela engendre des querelles dans la maison si les femmes vivent ensemble sur le même toit. Cela va empêcher l'évolution de certains enfants. Cela ne permet pas de gérer de manière pragmatique le peu de ressources de

la famille et porte atteinte aux futurs couples que les enfants qui ont été élevés et éduqués dans cette famille, vont former plus tard », a déclaré le coach matrimonial.

« Quant aux avantages, l'homme polygame satisfait son égo. Il mange dans l'assiette qui lui plaît. Aux vu et aux yeux de tout le monde, on prend bien soin de lui, s'il sait s'y prendre. La polygamie agrandit la famille. A l'heure où nous sommes aujourd'hui, il y a plus de femmes que d'hommes ; donc la polygamie permet aux femmes presque à chacune de trouver un foyer et d'y rester si elles sont préparées à cette vie », a-t-il ajouté.

La situation économique actuelle n'est pas favorable pour un jeune homme d'être polygame selon Laurent. Il déconseille les jeunes hommes à faire ce choix.

« Ceux qui voudraient bien se lancer dans la polygamie, doivent d'abord réfléchir, parce que pour être polygame, il faut avoir de la poitrine ; être moralement et émotionnellement mature. D'emblée, je ne le recommande pas aux jeunes, car aujourd'hui, nous voulons faire développer l'économie. Donc pour que l'économie soit développée, il faut que les jeunes évitent au maximum la polygamie. En résumé, je ne conseille pas la polygamie aux personnes qui vivent dans les milieux urbains. Peut-être ceux qui sont dans les milieux ruraux ou qui ont besoin de bras valides pour développer leur économie », a indiqué le coach AFOUDJI.

Il faut noter que la polygamie est une pratique ancestrale qui ne doit plus être l'apanage des jeunes selon plusieurs personnes. N'est pas polygame qui veut, est polygame qui peut.



LA PLATEFORME DES ARTISANS

NOS SERVICES

02

Fourniture de
mains d'œuvre
qualifiée

04

Promotion
des produits
artisanaux

Identification et
mise en relation
Artisan-Client

01

Valorisation
des artisans
(Boutique online)

03

Formations et
renforcement
des capacités
aux divers métiers

05

CONTACTS

+228 7051 1542
info@iyatg.com
<https://www.iyatg.com>

ADRESSE

Agoè 2 Lions
05BP 822 Lomé-Togo
f @iya.tg



SHOW BIZ La scène musicale au Togo : quelques faits marquants de 2023

L'année, 2023 a été un véritable festival pour la musique togolaise, marquée par des commémorations significatives et de l'émergence de talents exceptionnels. Plusieurs artistes se sont particulièrement distingués mais nous faisons un focus sur deux : Santrinos Raphaël et King Maz. Découvrons les moments forts de leur année, ainsi que d'autres faits marquants de cette scène culturelle.



Santrinos Raphaël : l'étoile qui brille à l'international

L'année a débuté en fanfare pour Santrinos Raphaël avec la sortie de «L'éminence», une ode de reconnaissance à Dieu qui a résonné en Afrique et en Europe. Ce morceau a cumulé une audience impressionnante de 5,5 millions de vues sur YouTube.

En mars, l'artiste originaire du quartier de Bè a été choisi comme ambassadeur du Togo, invité d'honneur à la 15e édition du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (Femua). Sa collaboration avec

Deborbo Leekunfa pour une chanson dédiée à Abidjan a ajouté une note internationale à sa carrière. Juste avant cela, il sortit le clip de sa chanson «On ne va pas divorcer» qui cumule présentement plus de 8 millions de vues.

Santrinos fut au cours de l'année, nommé en tant que meilleur artiste masculin d'Afrique de l'Ouest aux Afrimma 2023 aux côtés de grands noms de la musique ouest-africaines. Il ne remportera pas malheureusement

ce prix prestigieux. Et enfin, le mois d'octobre marquera pour lui, le début d'une tournée européenne, débutant en Belgique et en Allemagne, pour aboutir à Paris.

Accumulant les records, le chanteur, auteur-compositeur et interprète, a connu son plus grand moment de l'année avec lors de son concert live au stade d'Omnisport de Lomé le 25 décembre devant plus 12 000 personnes. Un moment de consécration pour cet artiste qui n'a pas fini de nous surprendre.

King Maz : la voix de l'espoir gospel

King Maz, étoile montante de la scène gospel togolaise, a illuminé l'année avec sa dévotion envers le Seigneur. Originaire de Kara et né à Kpalimé, le jeune artiste, s'est hissé au sommet avec ses 12 ans de carrière musicale.

En 2023, il a marqué les esprits lors d'événements majeurs tels que le Mega Concert pour les 63 ans de l'indépendance du Togo, l'Evala Tour de New World en août et les Sokodé Holidays en septembre. Ses morceaux «Rèdè» et «Déterminé», ainsi qu'une collaboration remarquable avec Senzaa, ont conquis le cœur de ses fans. Son concert «Rèdè Rèdè» au Palais des Congrès de Kara en décembre a ajouté une nouvelle plume à sa couronne. L'artiste sera nommé dans la catégorie du meilleur artiste masculin de l'année aux All Musics Awards.



Autres Faits Marquants de 2023



D'autres artistes ont également marqué l'année. Parmi les autres acteurs influents de la scène musicale togolaise, Etan a captivé les auditeurs avec sa reprise de «Mon Bébé» en collaboration avec la talentueuse Inès Ridge. Kiko a brillé avec son EP «AGAMA», tandis que King Bala a charmé le public de l'intérieur pays avec ses mélodies en langue Tem.

Enfin, Ralycia, multi-nommée aux All Musics Awards 2023 et artiste féminin de l'année n'est pas du reste. Et, il ne faudrait pas qu'on oublie Tony X et Sethlo qui sont dorénavant parmi les artistes qui ont une fois remplis le Palais de Congrès de Lomé.

Soulignons qu'en décembre, le Togo a commémoré les 50 ans de la disparition de la diva Bella Bellow, rappelant l'héritage musical exceptionnel de cette icône. L'année, 2023 a été, une année, exceptionnelle pour la musique togolaise. Le succès des artistes cités plus haut ouvre la voie à une année 2024 prometteuse, où de nouveaux talents continueront d'enrichir la scène musicale togolaise.



BON A SAVOIR

De la janviose à la sérénité : comment aborder le premier mois de l'année sans stress ?

Janvier, le mois des bonnes résolutions et des défis financiers. Tout comme le lundi, premier jour de la semaine qui interrompt souvent un week-end festif, ce premier mois de l'année peut parfois sembler plus long en raison des soucis financiers après les dépenses des fêtes.

Chaque début d'année, une sévère épidémie sévit. Une maladie rare qui a la particularité de n'apparaître que durant le mois de janvier qu'on appelle ironiquement la janviose. Cette maladie financière se manifeste par une sensation de déprime, de frustration et d'irritabilité. Les symptômes de la janviose sont les suivants :

- Un porte-monnaie vide
- Une sensation que le mois de janvier est plus long
- Des insomnies dues aux dettes
- Une irritabilité excessive
- Une frustration et une jalousie envers ceux qui s'en sortent mieux.

Mais comment surmonter cette épreuve financière ?

Pour faire face à cette épreuve financière, faudra commencer par faire attention à vos dépenses. En janvier, il est important de ne dépenser que l'essentiel. Évitez les achats superflus, comme les sorties au restaurant ou les achats en ligne. Mettez en pause les livraisons à domicile, et pensez à votre porte-monnaie avant de valider une commande. Pourquoi ne pas revenir aux plaisirs simples de cuisiner à la maison ?

Restez chez vous les Bruikends : les sorties peuvent vider vos portefeuilles, surtout pendant la Janviose. Optez donc pour des soirées tranquilles chez vous. Votre porte-monnaie vous en sera reconnaissant. Néanmoins, une chasse aux événements gratuits pour les aventuriers de la Janviose n'est pas déconseillée. Profitez des événements offrant de la nourriture gratuite. Faites des emportés intelligents, évaluez le

coût/bénéfice, et savourez sans culpabilité.

En plus de la crise financière, les fêtes de fin d'année peuvent également laisser un impact négatif sur notre santé physique. Après des semaines de repas copieux et de nuits courtes, il est important de se remettre en forme en mangeant sainement et en faisant de l'exercice.



Voici quelques astuces pour se remettre en forme après les fêtes :

- Bien dormir pour se rétablir : le sommeil est un remède naturel. Prenez soin de vous en dormant suffisamment, cela renforce le moral et la résistance aux challenges financiers.

- Équilibrer son assiette : après les festins, optez pour des repas équilibrés faits maison. Une alimentation saine n'a pas besoin

d'être coûteuse.

- Bouger sans dépenser : rejoignez la vague du sport à la maison ou en plein air, économique et bénéfique pour la santé physique et financière.

- Hydratation sans frais : buvez de l'eau, une astuce simple et gratuite pour prendre soin de votre corps sans impacter votre budget.

Il faut savoir que survivre à la Janviose nécessite une approche intelligente. En privilégiant l'essentiel, en prenant des décisions réfléchies, et en adoptant des habitudes de vie économiques, vous pouvez rendre ce mois moins pénible. Rappelez-vous, la Janviose est passagère, mais des habitudes financières saines sont pour toute l'année.





PORTRAIT

TOSSA YAO NICOLAS (TYN), L'HOMME D'AFFAIRES ET MARI LE PLUS CÉLÈBRE DU TOGO

« Derrière chaque grand homme se cache une femme », dit-on souvent pour magnifier le rôle de l'épouse derrière le succès du mari. Mais qu'en est-il quand c'est la femme qui est sous les feux des projecteurs ? Qui de mieux que TOSSA Yao Nicolas pour éclairer notre lanterne. Lui qui a réussi l'exploit de faire porter son patronyme à l'une des femmes les plus célèbres du Togo et d'Afrique.

Force est de constater que ce fardeau est le moindre que porte celui qu'on peut désigner sous l'acronyme TYN et qui a décidé de sortir de l'ombre pour se révéler au monde dans toute son envergure. Mais avant de nous interroger sur le comment de ses prouesses, immergeons-nous dans le parcours de cet illustre personnage qui se cache sous des traits d'humilité.



Je n'ai pas connu d'échec au cours de mon cursus

Quand il commença ses études primaires à Gleï dans la préfecture de l'Ogou, Nicolas était loin d'imaginer le destin qui l'attendait. C'est donc dans la toute innocence de l'enfance qu'il se donna à cœur joie à ses études, validant son CEPD et ensuite son BEPC en 2007, avant de déménager pour Lomé.

C'est au Lycée Essor dans le quartier d'Adidogomé, que le jeune élève a obtenu son BAC en 2010. L'étape suivante fut naturellement

l'Université de Lomé où M. TOSSA choisit la faculté de droit. Son premier diplôme universitaire à savoir la licence en poche, TYN eu la nostalgie de ses années de lycée où il se livrait, concomitamment à ses études, au commerce d'articles vestimentaires et cosmétiques. Cet amour pour les affaires, un temps mis aux oubliettes, refit naturellement surface et Nicolas se rendit compte qu'il s'était trompé de vocation.

En effet, il s'était spécialisé en droit public comme son frère aîné, alors qu'il aurait dû opter pour une licence en droit privé, conformément à son amour pour les affaires. Sur les conseils d'un directeur d'Université, il reprit ses études de licence, mais cette fois-ci en Droit privé. Ce réajustement dans son cursus effectué et une nouvelle licence acquise, Nicolas s'inscrivit en Master I, Droit des affaires et fiscalité.

Une panoplie de diplômes

Des diplômes universitaires, M. Tossa en a décroché à souhait et a également suivi plusieurs formations. Les quelques-uns qu'il s'autorise à dévoiler démontre déjà la grandeur intellectuelle de l'homme.

En dehors des deux licences en Droit évoqués plus haut, M. Tossa a fait un Master I en Droit des affaires et fiscalité, un Master I en sciences politiques, diplomatie et relations Internationales à l'Université Lyon 3. Après, il a opté pour une spécialité finance-banque avec un Master II, Droit de l'entreprise, à l'Université d'Artois (France). Une chose en entraînant une autre, une nouvelle aventure s'engagea et l'amena à obtenir un Master II, Banque et assurance à l'Institut supérieur de

droit et d'interprétariat (ISDI).

Que cela ne vous surprenne pas, ce chasseur de connaissances ne s'est pas arrêté en si bon chemin. Il a, en plus suivi des Cours d'Été à l'Académie de Droit International de La Haye, une formation en droit privé international qui lui a ouvert les yeux sur beaucoup de choses, selon ses propres aveux. C'est d'ailleurs de là qu'il prit la décision de se spécialiser en droit de l'arbitrage. S'enchainèrent alors une formation qui lui valut une Certification d'expertise en règlement de litiges, Arbitrage OHADA et International dans une université française (ASCENCIA Business School) ; des formations pratiques en droit de l'arbitrage qui lui ont permis d'être un expert. C'est d'ailleurs à l'issue de

la dernière d'elles, plus accentuée, que M. Tossa a été inscrit sur la liste des arbitres du Centre international d'arbitrage et de médiation, le (CIAM).

D'autres formations sont également à son actif, notamment un Certificat d'expertise en Droit du marché de l'art (France), un Certificat d'expertise en Marketing et Management des entreprises, pour n'en citer que ceux-là. Il va sans dire que TYN dispose d'un bagage intellectuel impressionnant qui s'est matérialisé par des réalisations à la même hauteur. Et des entreprises, il en a créé ; mais allons d'abord découvrir comment il a réussi ce qui peut être considéré comme l'un de ses plus gros exploits.

L'équation Almok



Vous vous demandez sûrement comment s'est faite la rencontre entre M. Tossa et l'artiste féminine la plus célèbre du Togo. Eh bien ! Avant de devenir le mari d'Almok, Nicolas a été son collègue de classe. Vous vous souvenez qu'une fois à Lomé, il s'était inscrit au Lycée Essor. C'est là qu'il fit la connaissance de l'artiste, en classe de Première, qui à l'époque était une élève ordinaire.

Mais il ne s'agit pas d'une vraie rencontre, puisque Yao avoue qu'ils ne s'étaient jamais dit bonjour jusqu'à ce que la jeune fille quitte l'école. Mais rassurez-vous, le jeune avait déjà de l'estime pour la demoiselle. La nature faisant bien les choses, Nicolas la retrouva quelques années plus tard dans le centre religieux qu'il fréquentait : l'église adventiste du septième jour.

Toutefois, le statut d'Almok a un tout petit peu calmé les ardeurs du séducteur, qui sera heureux d'apprendre plus tard qu'elle est la fille d'une dame, une connaissance très proche dans l'église. Leur relation s'est donc poursuivie et a finalement abouti à un mariage. M. Tossa ayant aussi prouvé qu'il a de larges épaules pour supporter le poids que pouvait constituer cette célébrité.

Cependant, ce rôle n'est pas de tout repos et il arrive qu'il vive des expériences grotesques parce qu'il est le mari d'Almok. Les plus hilarantes pour M. Tossa, c'est quand des individus envoient des images ou vidéos de lui avec d'autres femmes, à Almok. Mais heureusement que l'artiste comprend parfaitement que son mari, dans le cadre de ses multiples activités, est amené à rencontrer des différents partenaires féminins

comme masculins. Une confiance de fer règne donc dans le couple.

Au-delà d'être son mari, M. Tossa est aussi le co-producteur et manager d'Almok, puisqu'une de ses entreprises opère dans ce registre (nous y reviendrons). Il est souvent obligé d'osciller entre les deux rôles, mari et manager. Une tâche qui n'est pas facile, confie-t-il, mais dans laquelle, le rôle de mari prend souvent le dessus.



Plusieurs entreprises et compétences

Avant de parler de ses entreprises, rappelons les différentes casquettes de M. Tossa. Il est, avant tout, Juriste spécialisé en droit des affaires, plus strictement en droit bancaire, droit de l'entreprise. Dans ce schéma de juriste privatiste, il est juge, arbitre, médiateur. Ensuite, il porte des casquettes de Créateur de mode, de Manager d'artiste, de Chef d'entreprises, d'Expert en Art africain contemporain et ancien, d'Artiste plasticien ; un talent inné qu'il a développé avec le temps.

Cette précision faite, il faut dire que ce féru du travail, est à la tête de différentes entreprises qu'il pilote avec maestria. Il y a d'abord le groupe d'entreprises WELL INVEST, un regroupement de trois entreprises, WELL INVEST CONSULTING, WELL INVEST IMMOBILIER et WELL INVEST FORMATION.

WELL INVEST CONSULTING est une entité spécialisée en expertise juridique financière-fiscale, le marketing et le management. WELL INVEST IMMOBILIER opère dans les ventes, les achats, la gestion locative ou encore la construction d'immeubles. Quand bien même, cette dernière prestation de service n'est pas encore réellement opérationnelle, l'entreprise s'illustre déjà à travers des décorations d'intérieur de standing.

Une autre entreprise que porte M. Tossa est TYN IMPACT. Créée il y a 6 ans, cette structure fait dans le management d'artistes. C'est dans

le cadre de cette boîte que Nicolas remplit son rôle de co-producteur et manager d'Almok, comme nous vous l'avions annoncé plus tôt. L'entreprise offre également des services de communication



et d'organisation d'événements. D'ailleurs, c'est TYN IMPACT qui avait organisé le concert de sortie d'album d'Almok et qui consacrait aussi ses 10 ans de carrière à l'hôtel 2 février en décembre 2022. Une organisation sur laquelle l'entreprise a eu un retour positif de personnes qui ont adulé par l'organisation.

Au-delà de ces fonctions, M. Tossa

est aussi un expert en marché de l'art. Son rôle consiste à montrer à ses clients comment acheter une œuvre d'art, découvrir et vérifier son authenticité et surtout comment la vendre. Cette passion est née de la rédaction de son premier mémoire qui a porté sur « le contrat de vente de l'œuvre d'art ». Pour ce mémoire, M. Tossa a eu une Directrice exerçant déjà sur le marché de l'art et qui l'a d'ailleurs convaincu à se former voire se spécialiser dans ce domaine au vu de son immense talent.

Une autre corde que Nicolas a à son arc, est son talent d'artiste plasticien.

Cette compétence innée qu'il a développée au fil du temps par le contact avec d'autres artistes, a pris de l'envergure en 2020. Pendant la période de la crise du Covid-19, où des travailleurs ont été obligés de subir les affres du confinement, Nicolas a décidé d'occuper son temps à des tâches plus utiles. L'idée était donc de créer une œuvre d'art singulière, notamment la réalisation d'un portrait sensible.

Le premier numéro fut donc le portrait de la légende togolaise Emmanuel Shéyi Adébayor. Pour cette œuvre dont la réussite a surpris l'auteur, l'ancien footballeur l'a gratifié de 5 millions de FCFA et en a fait la publicité sur ses pages. « Ça a servi à lancer ma carrière dans ce domaine et j'ai reçu plein de commandes par la suite, même de gens de l'extérieur », a laissé entendre l'artiste.

Visions et Conseils

En termes de perspectives d'avenir, M. Tossa aspire à pousser ses entreprises à une croissance vertigineuse. Dans le cadre de TYN IMPACT, il envisage d'élargir l'éventail des artistes en production. Ceci en partant du constat selon lequel les artistes togolais ont du talent, mais manquent de professionnalisme, surtout dans le sens juridique. Aussi, TYN IMPACT envisage de recruter de nouveaux artistes, de les accompagner, de les produire et surtout d'organiser des événements à la taille de la culture togolaise.

M. Tossa, dans son altruisme d'être utile à la société, a créé une fondation en collaboration avec Mme Tossa. Cette association, Africanity Foundation, n'est pas encore officiellement lancée, mais pour 2024, Nicolas a de grands rêves avec elle. Le but de la fondation est d'assister les nécessiteux, les enfants à réussir leurs études et à promouvoir la culture togolaise. Tossa confie qu'il consacre plus de temps à la fondation puisqu'il a des collaborateurs pour gérer le quotidien de ses autres entreprises.

Des conseils, M. Tossa en a à profusion, bien qu'ils les facturent normalement. D'abord envers ceux qui désirent investir dans le domaine de l'art, il leur conseille avant tout la consultation d'un expert. Ensuite, il les exhorte à arrêter les investissements futiles comme achats de grosses voitures et à plutôt investir ces sommes dans l'achat d'œuvres d'art. « Une œuvre d'art, plus elle prend de l'âge plus elle prend de la valeur. Une fois que tu l'as, tu peux la remettre sur le marché des années plus tard et en tirer beaucoup plus d'argent. C'est un domaine en vogue en Afrique, en Europe, et les richards savent qu'il faut investir là-dedans », a-t-il filé comme secret. Donc avec les conseils d'un expert, en l'occurrence M. Tossa, ceux qui cherchent des domaines d'investissement peuvent saisir les opportunités du marché de l'art.



Aux jeunes qui veulent réussir, M. Tossa conseille de mettre Dieu en avant et aussi de bien choisir leur conjoint. Au-delà de tout, il faut beaucoup travailler. Définir un projet et s'y consacrer pleinement, parce que l'on peut faire beaucoup de choses. Il prend l'exemple des ordinateurs qui aujourd'hui sont multitâches, or l'Homme est dit plus intelligent que l'ordinateur.

Par ailleurs, invite-t-il, les jeunes à imaginer tout ce qu'ils peuvent réaliser en ayant un projet bien défini et un plan d'action clair et beaucoup d'ambitions. Le manager de WELL INVEST donne l'exemple de son programme journalier qui commence au plus tard à 5 heures du matin, suivi d'une activité de peinture avant d'être ballotté entre WELL INVEST et TYN IMPACT et des éventuels rendez-vous dans le

cadre du management d'Almok, sans oublier Africanity Foundation.

Alors, la règle est zéro paresse. Comme bonus, il ajoute de bien choisir ses relations, d'avoir confiance en soi et de beaucoup apprendre notamment sur internet, à travers des formations en ligne, des tutoriels YouTube, pour avoir un champ varié de compétences.

« Ne soyons pas jaloux, ne soyons pas envieux. On a tous un potentiel que l'autre n'a pas. On a notre heure de réussite, notre heure de gloire. Nous sommes faits pour nous compléter ». Aussi, « ayons confiance à nos projets » et sachons que « tout projet n'a pas besoin de moyens financiers pour commencer. Allez même voir un aîné pour lui demander de l'aide, c'est un début de réalisation », exhorte TYN.



TECH

Google Developer Group (GDG)/DevFest 2023 : Lomé a été plongée au cœur de l'IA et de l'innovation technologique



Les 16 et 17 décembre 2023, la capitale togolaise, Lomé, a été le théâtre du Festival des développeurs et des passionnés de technologies, le DevFest. Cet événement incontournable a réuni 400 spécialistes autour d'un thème central : «Construire et innover avec l'IA». Organisé par la communauté Google Developer Group (GDG), le DevFest Lomé 2023 s'est tenu à l'Hôtel Sarakawa, devenant ainsi

le point de convergence de la communauté technologique locale et de sa diaspora. Pour sa 7ème édition, le DevFest a placé l'intelligence artificielle (IA) au centre des discussions. L'IA, loin d'être une simple promesse pour l'avenir, est aujourd'hui une réalité qui redéfinit notre quotidien. Cette révolution technologique transforme la façon dont nous travaillons, interagissons et

pensons. Elle ouvre des portes vers l'innovation, la créativité et la résolution de problèmes, offrant des perspectives inédites.

Le DevFest Lomé, considéré comme l'un des événements technologiques les plus importants du Togo, a attiré des passionnés de technologie, des développeurs, des entrepreneurs, des innovateurs et des experts de l'industrie.

Jour 1 : Plongée dans l'univers de l'IA

Le premier jour du DevFest a été marqué par des conférences captivantes animées par des experts renommés. Ces sessions ont éclairé les dernières tendances, les applications révolutionnaires et les défis à venir dans le domaine de l'IA.

Le premier panel de discussion, intitulé «Comment favoriser l'adoption de l'IA par les entreprises Togolaises», a offert une opportunité unique d'interagir avec des figures de proue de l'industrie. Le directeur technique de l'Agence Togo Digital, Commandant Selom Agbagla, a souligné que «l'IA reste un outil dont le but final est de résoudre des problèmes». Il a contextualisé l'IA dans la transformation digitale au Togo, rappelant que «l'IA est un assistant, elle ne prend pas notre place».

Emefa Ameyo KPEGBA, intervenante de la session, a mis en lumière les obstacles à l'adoption de l'IA, soulignant le «choc digital» qui peut entraver le processus. Elle a souligné la nécessité pour les professionnels de se discipliner afin de ne pas devenir dépendants de l'IA.

Guillaume DJONDO a renchéri en affirmant que «l'intelligence artificielle ne pourra jamais remplacer les testeurs», soulignant l'importance des corrections humaines face aux marges d'erreurs inévitables.



Jour 2 : Le «Geek Event» en plein air



Le deuxième jour a apporté un changement de décor avec un événement en plein air dans un cadre jardin relaxant. C'était le moment idéal pour le «geek event» par excellence, favorisant le partage d'expériences, les discussions informelles et la détente avec une touche d'IA.

La création de contenu à l'ère des IA génératives a été l'un des sujets phares de cette journée. Efy Saboutey, designer et entrepreneur passionné d'IA, et Sabine Bako,

architecte, ont exploré le rôle de l'IA dans le contexte des métiers créatifs.

Le DevFest Lomé 2023 s'est imposé comme l'événement incontournable pour tous les développeurs, du junior au senior. Au-delà de l'apprentissage et du réseautage, il a offert une opportunité unique de se plonger dans les dernières avancées de l'IA et d'échanger sur les défis et opportunités de ce domaine en perpétuelle évolution.

GNASSINGBE EYADEMA

ASKY

ATU



IMMERSION

Zoom sur certains sites touristiques du Togo

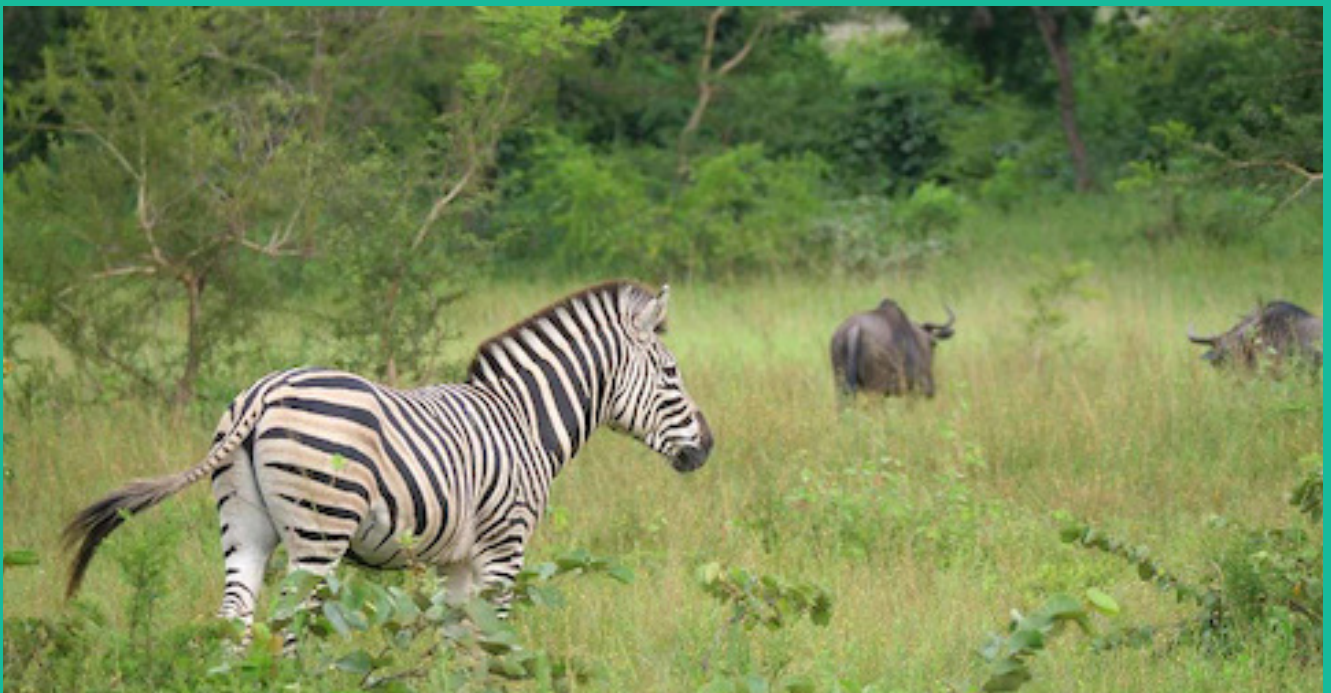


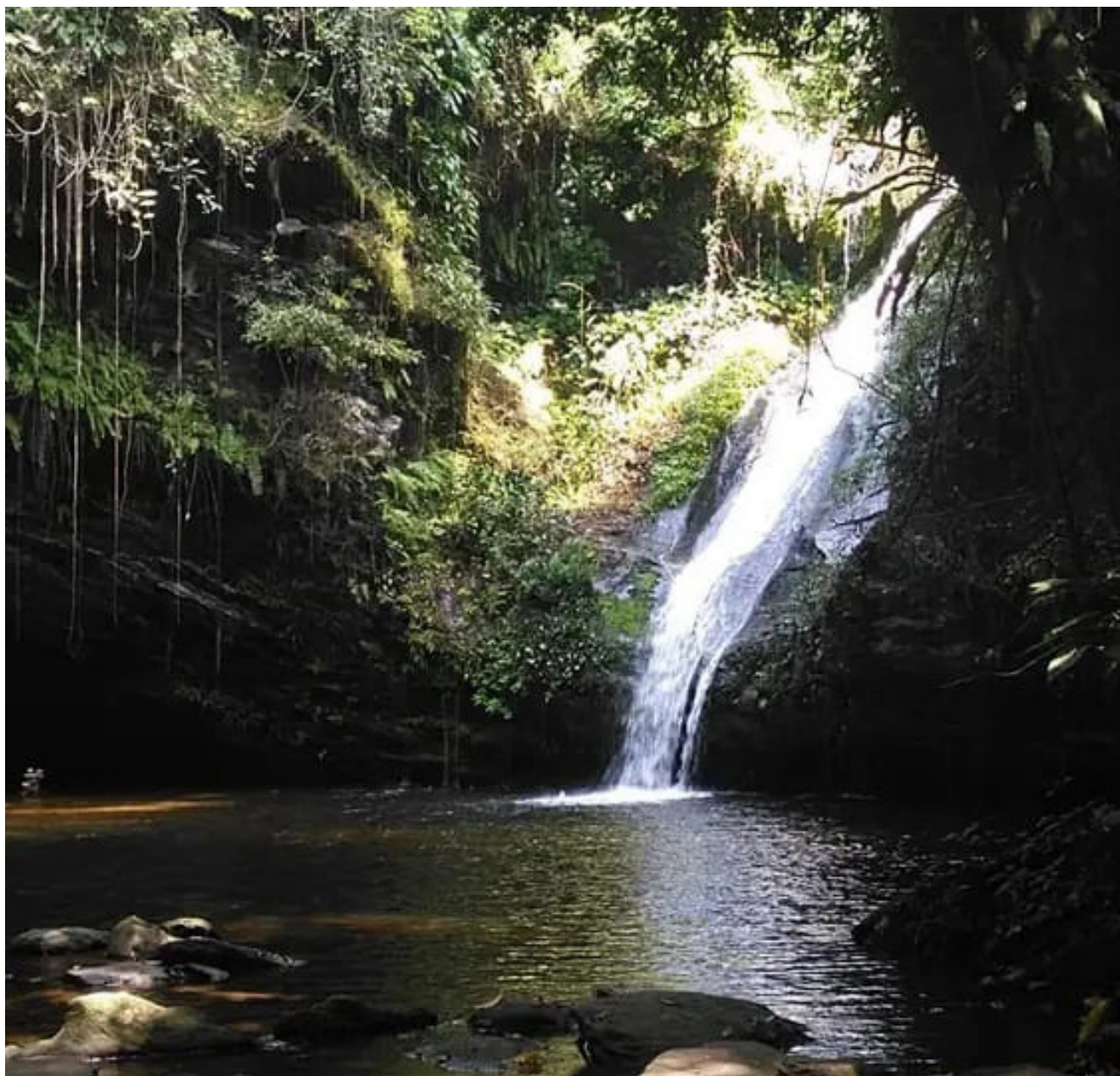
Koutammakou

Le site Koutammakou, classé au patrimoine culturel de l'Unesco est un site important dans la région de Kara. Un site magnifique qui fait découvrir l'histoire du peuple des Batammariba ainsi que leur mode de vie. Avec leurs maisons à l'architecture si unique, le détour à cet endroit en vaut la peine pour tous les visiteurs dans la région.

Le Parc National de la Kéran

Abritant une variété impressionnante de faune et de flore, ce parc national situé au nord du pays est un havre de paix pour les amateurs de nature, avec des possibilités d'observation d'oiseaux et de safari.





Les Cascades de Womé

Situées à Kpalimé, ces cascades spectaculaires offrent un cadre naturel enchanteur, où l'eau dévale en cascade au milieu d'une végétation luxuriante, créant un lieu paisible et rafraîchissant. C'est l'un des endroits les plus visités dans la région des plateaux.



Château Viale

Le Château Viale est situé à Kpalimé sur le mont Kloto. C'était la résidence présidentielle dans les années 1975. Le site offre une vue panoramique sur la ville de Kpalimé et ses environs. L'endroit où le Château est érigé, avait été exploité par un Allemand du nom de Viale. Il est devenu aujourd'hui un site très prisé de Kloto pour les touristes.

Le Mont Agou

Point culminant du Togo, le Mont Agou attire les randonneurs avec ses sentiers sinueux offrant des vues panoramiques sur les montagnes environnantes et les villages pittoresques.



Le Lac Togo

Ce lac côtier, proche de la ville d'Aného, charme les visiteurs avec ses eaux calmes et ses villages de pêcheurs pittoresques, offrant une expérience authentique de la vie lacustre togolaise.





Le Village Artisanal de Kloto à Kpalimé

Célèbre pour ses artisans talentueux, ce village offre une immersion dans l'artisanat togolais, où les visiteurs peuvent découvrir et acheter des objets d'art locaux, tels que des sculptures sur bois et des tissus traditionnels.

Le Marché des Féticheurs à Lomé

Plongez dans la culture vaudou au cœur de la capitale avec ce marché coloré, où les féticheurs proposent des potions, amulettes et objets mystiques, témoignant des traditions spirituelles du pays.



HÔTEL OASIS

— DEPUIS 1979 —

**MEILLEURS
POISSONS ET
CRUSTACÉS
DU TOGO**



- CHAMBRES DOUILLETES ET CLIMATISÉES
- KAYAK, STAND-UP PADDLE-BOARD
- BALADES TOURISTIQUE EN BATEAU





25000

KPOA OJÉ CALE

**CAN 2023 EN
DIFFUSION SUR
NEW WORLD TV**



[f](#) [@](#) [X](#) [in](#) @NEWWORLDTV

00228 9223 6262 / 9924 6669

**NUMERO VERT
APPEL GRATUIT**

8303

